

Université de Montréal

**Entre *locals* et *incomers* : « Where is the community? »**  
**Appropriation collective d'une île écossaise et conflit social**

Par Félix Giroux Blaquière

Département d'anthropologie

Université de Montréal

Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des Arts et Sciences  
en vue de l'obtention du grade de maîtrise scientifique en anthropologie

Mars 2021

## Résumé

---

En Écosse (Royaume-Uni), la majeure partie du territoire est détenue par une minorité de grands propriétaires terriens. Au début des années 1990, certaines communautés rurales des Highlands et des îles de l'Ouest créèrent les *Community Land Trust* (CLT) et développèrent ainsi de nouvelles formes de gouvernance locale, fondées sur une démocratie directe. Ces petites révolutions régionales aboutirent à la consolidation d'une réforme territoriale nationale, au début des années 2000. À première vue, ce bouleversement juridique contemporain semble favoriser une compétition entre deux groupes aux intérêts divergents : les propriétaires terriens et les *crofters* (paysans locataires de leur parcelle). L'objectif de ce mémoire consiste à relativiser cette perspective binaire du conflit social. La recherche ethnographique que j'ai menée sur l'île de Great Bernera s'intéressait aux querelles intracommunautaires dans ce nouveau contexte politico-juridique. Mon analyse se concentre sur les divergences entre ce modèle de gouvernance démocratique fondé sur les principes de l'État de droit et l'ancien système normatif local fondé sur des critères identitaires et culturels. Pour illustrer cette problématique, des témoignages sont retranscrits, notamment ceux d'un groupe de résidents qui se considèrent comme des locaux (*locals*), et pour qui les critères culturels et généalogiques agissent comme principes fondateurs d'une communauté. Cette vision entre en contradiction avec le point de vue des nouveaux arrivants (*incomers*) qui, par l'aboutissement du projet d'appropriation collective de l'île, espèrent la concrétisation d'une communauté politique.

**Mots-clés :** Écosse, communautés, pluralisme juridique, propriété foncière, *buyout movement*, conflits.

## Summary

---

The Scottish land tenure system is one of the most unequal in Europe. Most of the territory is owned by a minority of landowners. In the early 1990s, some rural communities in the Highlands and Islands created the first Community Land Trusts (CLT) and thus developed new forms of local governance based on direct democracy. These small local revolutions culminated in the consolidation of a national land reform in the early 2000s. At first glance, this contemporary legal upheaval fosters competition between two interest groups : landowners and crofters (Scottish peasants). The objective of this dissertation is to put this binary vision of social conflict into perspective. My ethnographic research carried out on the island of Great Bernera in the Outer Hebrides was focused on intra-community conflict in this new political and legal context. My analysis concentrate on the contradictions of a model of democratic governance based on the principle of the Rule of Law with the constraints of the old local normative system characterized by relational, identity and cultural logics. I present the testimonies of a group of residents who consider themselves “locals” and who value cultural and genealogical criteria as founding principles of a community. This vision contradicts the point of view of foreigners (“incomers”) who, by the culmination of the project of collective appropriation of the island, hope for the realization of a political social community.

**Keywords** : Scotland, communities, legal pluralism, land ownership, buyout movement, conflicts.

# Table des matières

---

<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>2</b>
<b>SUMMARY</b> .....	<b>3</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>4</b>
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>6</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>7</b>
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>8</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>10</b>
<b>1. GREAT BERNERA</b> .....	<b>13</b>
1.1. OCCUPATION DU TERRITOIRE ET PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE .....	13
1.2. SITUATION JURIDICO-POLITIQUE .....	15
1.3. HÉRITAGE ET TOPONYMIE .....	16
<b>2. LE TERRAIN</b> .....	<b>18</b>
2.1. « SINGLE-TRACK ROAD AND PASSING LOOP » : LES ENJEUX ÉTHIQUES LIÉS AU TERRAIN .....	18
2.2. LES ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES LIÉS AU TERRAIN .....	21
<b>3. HISTOIRE DU <i>COMMUNITY LAND TRUST</i> ET DU <i>BUYOUT MOVEMENT</i></b> .....	<b>22</b>
3.1. LES ORIGINES DU <i>COMMUNITY LAND TRUST</i> .....	22
3.2. L'ÉMERGENCE DU <i>BUYOUT MOVEMENT</i> .....	23
<b>4. DE L'INÉGALITÉ DANS LA DISTRIBUTION DES TERRES</b> .....	<b>25</b>
<b>5. HISTOIRE ET NOTIONS CLÉS : <i>DUALCHAS</i> ET <i>STEWARDSHIP</i></b> .....	<b>27</b>
5.1. MISE EN CONTEXTE : <i>DUALCHAS</i> ET <i>STEWARDSHIP</i> .....	27
5.2. LA NOTION DE <i>DUALCHAS</i> : HÉRÉDITÉ, COLLECTIVITÉ ET TERRITOIRE .....	28
5.3. <i>HIGHLAND CLEARANCES</i> : LES RACINES ET L'EXIL .....	31
5.4. LA GUERRE DES <i>CROFTERS</i> : RÉSISTANCE PAYSANNE ET MÉMOIRE COLLECTIVE .....	34
5.5. L'ÉVOLUTION DU <i>DUALCHAS</i> À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE .....	36
5.6. LA NOTION DE <i>STEWARDSHIP</i> .....	39
5.7. L'ÂGE D'OR DES PROPRIÉTAIRES TERRIENS .....	41
<b>6. APPROCHES THÉORIQUES ET GRILLE D'ANALYSE</b> .....	<b>42</b>
6.1. PROPRIÉTÉ COLLECTIVE ET NÉOLIBÉRALISME .....	43
6.2. PLURALISME JURIDIQUE .....	44
6.3. PERSPECTIVE ANALYTIQUE .....	48
<b>7. ANALYSE DES DONNÉES - EIGG ET GREAT BERNERA</b> .....	<b>50</b>
7.1. <i>THE ISLE OF EIGG HERITAGE TRUST</i> : L'ORGANISATION ET LA DÉMOCRATIE DIRECTE .....	51
7.2. GREAT BERNERA : LES OBJECTIFS DU <i>BUYOUT</i> .....	56
<b>8. LE CONFLIT SOCIAL À GREAT BERNERA : <i>THE LOCALS AND THE INCOMERS</i></b> .....	<b>58</b>
8.1. L'ÉCLATEMENT DE LA NOTION DE COMMUNAUTÉ .....	58
8.2. SYSTÈMES NORMATIFS IMPLICITES : LIBERTÉ INDIVIDUELLE ET POUVOIR DÉCISIONNEL .....	62

8.2.1.	FIGURES D'AUTORITÉ SOCIALE.....	64
8.2.2.	LA PROXIMITÉ SOCIALE EXACERBÉE .....	68
<b>9.</b>	<b>DISCUSSION : NATIONALISME, <i>BUYOUT</i> ET MYTHOLOGIE COLLECTIVE.....</b>	<b>69</b>
9.1.	CONSTRUCTION DES CATÉGORIES SOCIALES ET CULTURELLES : UNE PERSPECTIVE SOCIO-HISTORIQUE.....	70
9.2.	NATIONALISME ÉCOSSAIS CONTEMPORAIN ET <i>BUYOUT MOVEMENT</i> .....	73
9.3.	LE NATIONALISME CIVIQUE .....	76
9.4.	LE <i>CROFTER</i> ET LA TRADITION .....	78
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>80</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>83</b>

## Liste des abréviations

---

CLT : *Community Land Trust*

SCF : *Scottish Crofting Federation*

ERA : *The Isle of Eigg Residents' Association*

*Buyout* : rachat d'un territoire en communauté via un CLT

*Buyout movement* : mouvement de rachat collectif

*Trust* : *Great Bernera Community Development Trust*

## Remerciements

---

Je tiens à remercier profondément les habitants de l'île de Great Bernera, particulièrement celles et ceux qui ont participé à rendre cette recherche possible en donnant de leur temps et qui m'ont fait confiance, tout particulièrement Sallie Tyszko et John Porteous pour leur hospitalité. Un grand merci également à la Société d'histoire de Great Bernera qui m'a fourni si généreusement une importante documentation.

Je remercie également mon directeur Robert Crépeau qui a été de bon conseil et a contribué à enrichir ma réflexion. Finalement, merci à Elvire Marcland pour son soutien et la patience légendaire dont elle a fait preuve envers ce projet et cette aventure, et à mon fils Gaël pour m'avoir diverti tout au long de l'écriture de ce mémoire.

## Avant-propos

---

Les prémices de ce mémoire remontent à 2013, année de l'obtention de mon baccalauréat en anthropologie. Au cours de cette formation, j'ai eu la chance d'apprendre à réaliser un film ethnographique et de réfléchir à la pertinence d'utiliser l'image et le son dans le cadre d'une recherche en anthropologie sociale, tout en étudiant les aspects théoriques et épistémologiques qui accompagnent une telle démarche. À cette époque, je m'intéressais déjà à l'Écosse, une région qui semblait vivre une mutation politique, s'appêtant à décider de son avenir politique et de son indépendance par un référendum national. Celui-ci aura lieu le 18 septembre 2014.

En collaboration avec une collègue documentariste, je décide de développer un projet de film ethnographique en Écosse, avec comme objectif de cerner, autant que possible, un brin de cette réalité socio-politique en mutation et de ses répercussions sur la vie des Écossais. Néanmoins, toujours habités par une sensibilité pour les imprévus, qualité première de l'anthropologue, nous avons l'intention de nous laisser porter par les rencontres et les événements.

Après un an de recherches documentaires, de lectures et d'écriture, nous partons sur le terrain. De fil en aiguille, les circonstances nous mènent au Nord-Ouest de l'Écosse et, contre toute attente, le sujet de l'indépendance y est marginal et les préoccupations des personnes que nous rencontrons y sont bien différentes. Nous passons plusieurs semaines à faire du « wwoofing<sup>1</sup> », notamment sur l'île d'Eigg et sur l'île de Great Bernera. Les paysans qui nous hébergent nous font part de l'importance contemporaine et historique de la lutte pour

---

<sup>1</sup> « Wwoofing » signifie « World Wide Opportunities on Organic Farms », un réseau mondial qui permet de travailler sur une ferme biologique (généralement à petite échelle) en étant logé et nourri.

l'appropriation collective du territoire, en réponse au monopole des propriétaires terriens, enraciné en Écosse depuis de nombreuses générations.

Ces habitants et travailleurs de la terre deviendront les protagonistes principaux de notre film et seront une source secondaire d'informations pour la présente étude. La pertinence anthropologique de cette première enquête filmique est celle de présenter une réalité plus complexe du conflit social concernant l'appropriation du territoire. En effet, celui-ci divise les résidents entre eux, au même titre qu'il oppose les propriétaires terriens aux paysans.

De ce premier terrain naîtra un documentaire intitulé *Îlots de résistance*<sup>2</sup>, dressant le portrait de cette révolution locale dans toute sa complexité politique et sociale. À la suite de ce projet, j'entreprends alors une maîtrise en anthropologie afin d'approfondir la réflexion, en explorant le rôle des facteurs culturels, sociaux et politiques dans la perpétuation de ce conflit local. J'étais particulièrement intéressé à comprendre pourquoi les résidents de Great Bernera n'arrivaient pas à s'unir autour de ce projet politique collectif et innovant. Je suis donc reparti sur le terrain, dans le cadre de cette maîtrise, à l'été 2016. Pour l'écriture de ce mémoire, la majorité des données qualitatives sont issues de mon terrain de maîtrise formel, mais j'utilise parfois aussi des entrevues de ce film afin de bonifier l'analyse.

---

<sup>2</sup> Marcland Elvire et Félix Blaquièrre (2016), *Îlots de résistance* [documentaire], disponible en ligne : <https://vimeo.com/manage/videos/151432733>.

## Introduction

---

*The story of land is older than the story of man. Land came first; no man created it. Every society, large or small, must devise ways in which its members will share this gift.*

Swann, Robert S. et al. (2007:xiii)

En Écosse, la majeure partie du territoire est détenue par 432 propriétaires (Wightman, 2015). Cette statistique relative au système de propriété foncière fait de l'Écosse l'une des régions occidentales où la répartition des terres est la plus inéquitable. Au début des années 1990, certaines communautés de la région des Highlands et des îles se sont mobilisées et ont fondé des *Community Land Trust* (CLT) afin d'acquérir collectivement leur territoire respectif. Ces initiatives communautaires ont eu des répercussions juridiques et politiques considérables, menant à une réforme territoriale au début des années 2000 et qui se poursuit encore aujourd'hui.

Cette étude est dédiée principalement à un exemple contemporain d'appropriation collective d'un territoire écossais et aux dynamiques sociales et culturelles qu'elle engendre au niveau local. J'ai mené une enquête ethnographique pendant cinq semaines auprès des habitants de l'île de Great Bernera<sup>3</sup>, qui sont actuellement en processus de négociation pour l'acquisition de l'île par le biais de leur CLT, le *Great Bernera Community Development Trust (Trust)*. Mon objectif consiste à relever, à la lumière des témoignages recueillis, la discontinuité entre un système juridique objectivé et les expériences subjectives que son application provoque au quotidien.

Le principal défi rencontré lors de mon séjour sur le terrain est devenu le sujet principal de cette recherche : les tensions sociales en lien avec le projet d'appropriation collective de l'île

---

<sup>3</sup> L'île de Great Bernera est située dans l'archipel des Hébrides extérieures, au nord-ouest de l'Écosse.

de Great Bernera. Dans cette perspective, j'ai pu constater, lors de mon enquête de terrain, que ce conflit était présent entre deux groupes de résidents. En effet, des divergences de points de vue se manifestaient entre les habitants qui se considéraient comme des locaux (*locals*) et ceux qui s'identifiaient (ou étaient identifiés) comme étant des nouveaux arrivants (*incomers*)<sup>4</sup>.

Je débiterai cette étude par une courte mise en contexte de la communauté de Great Bernera, en développant sur ses particularités économiques, juridico-politiques, sociales et toponymiques. Je poursuivrai en détaillant la méthodologie que j'ai privilégiée sur le terrain et les difficultés rencontrées ainsi que les enjeux éthiques qui ont orienté mon enquête.

À la suite de cette partie consacrée à mon séjour de recherche, je présenterai différents aspects relatifs au *Community Land Trust* (CLT) en tant que modèle de gouvernance locale. Ce dernier constitue un système d'organisation locale développé aux États-Unis dans les années 1960 par des intellectuels et militants afro-américains. Ce modèle a été exporté en Écosse 30 ans plus tard. Après cette perspective internationale, je relaterai l'histoire récente du *buyout movement* et plus spécifiquement le contexte historique qui a mené les premières communautés écossaises à se mobiliser politiquement. J'exposerai également les statistiques contemporaines relatives à la propriété foncière en Écosse dans le but de rendre compte de son inégalité d'un point de vue systémique.

Le chapitre suivant sera consacré à l'histoire plus ancienne de la question territoriale écossaise. L'objectif sera de rendre compte de l'importance politique du territoire à travers l'exemple de la compétition entre deux groupes : les propriétaires terriens et les *crofters*. Ces deux acteurs sociaux revendiquent respectivement leur droit à l'occupation du territoire en

---

<sup>4</sup> Il faut noter que la démarche de ce mémoire s'inscrit dans une perspective constructiviste et contextuelle. Je considère que les catégories sociales locales de *locals* et *incomers* sont le fruit d'une construction socio-historique et ne relèvent absolument pas d'une considération essentialiste.

faisant référence à deux notions clés : *stewardship* et *dualchas*. Cette partie sera consacrée à contextualiser et définir ces deux concepts. À partir du 19<sup>e</sup> siècle, les propriétaires terriens ont consolidé le droit de propriété foncière à leur avantage. C'est dans ce contexte historique que les *crofters* ont vécu les évictions massives du 19<sup>e</sup> siècle. Cet événement constitue l'un des plus importants traumatismes de l'histoire écossaise. La conscience collective en garde une mémoire bien vivante et le territoire en est toujours façonné.

La partie suivante sera dédiée à la présentation de mes approches théoriques ainsi que de la grille d'analyse utilisée afin d'appréhender mes données de terrain. Dans cette perspective, je stipulerai que la notion de pluralisme juridique fournit un modèle d'analyse adéquat afin de rendre compte des relations conflictuelles entre un système juridique issu de l'État de droit et les systèmes normatifs locaux. Relativement à cet enjeu, l'analyse des données qu'il m'a été possible de recueillir lors de mon terrain à Great Bernera se décline en trois volets principaux : la question de l'autorité sociale, la proximité sociale et l'importance de l'individualité chez les *crofters* locaux.

Je ferai également une analyse comparative entre deux contextes d'appropriation collective d'un territoire. Je mettrai en perspective le cas de l'île de Great Bernera avec celui de l'île d'Eigg, une communauté pionnière du *buyout movement* dans les années 1990. Le but sera de démontrer en quoi le système de propriété collective se base sur des principes d'organisation fondamentalement différents de ceux relatifs à la propriété privée. Mon dernier chapitre fera l'objet d'une discussion relative au lien potentiel entre le *buyout movement* et le nationalisme écossais, en explorant le rôle de l'appropriation culturelle des Highlands et des îles dans cette corrélation.

## 1. Great Bernera

---

*No country that I have ever seen, except the uplands of Norway, to which Lewis bears a strong resemblance, has resisted more stubbornly all attempts to change its nature. A dinosaur would not look out of place in this landscape.*

Nicolson (1960:28)

J'ai mené une enquête ethnographique sur l'île de Great Bernera dans la région montagneuse des Highlands et des îles d'Écosse, située au nord-ouest du Royaume-Uni. Cette dernière comprend aussi les îles de l'Ouest du côté de l'océan Atlantique. Great Bernera a une superficie de 21 km<sup>2</sup> et est située dans l'archipel des Hébrides extérieures. Elle est reliée à l'île de Lewis par un pont. L'adjectif « Great » sert à différencier l'île principale de Little Bernera, aujourd'hui inhabitée, mais utilisée comme pâturage commun pour les moutons et le bétail. L'île de Great Bernera compte environ 300 habitants, qui font bravement face aux vents d'ouest venus de l'Atlantique. Son paysage vallonné est caractérisé par un sol rocailleux recouvert de tourbe et les arbres y sont rares. Du point de vue de l'agglomération, l'île est divisée en cinq hameaux : Hacklete, Breaclete, Kirkibost, Tobson et Croir. Breaclete est le village principal où se trouve l'école, deux églises, le bureau de poste et le centre communautaire. Ce dernier abrite un petit musée sur l'histoire de l'île, la société d'histoire de Great Bernera, ainsi qu'un café, lieu principal de rencontre sur l'île. Tous les chemins mènent à Breaclete.

### 1.1. Occupation du territoire et portrait socio-économique

Le *crofting* constitue la forme principale d'occupation et d'exploitation du territoire sur l'île de Great Bernera et dans la région des Highlands et des îles d'Écosse. Il est principalement pratiqué dans les comtés d'Argyll, de Caithness, d'Inverness, de Ross and Cromarty, du

Sutherland, ainsi que dans les îles de l'Ouest, les Orcades et les îles Shetland. Le terme *crofter* désigne une personne qui occupe et travaille une petite parcelle de terre arable dénommée *croft*. En Écosse, environ 18 000 *crofts* sont répertoriés. Le développement du *crofting* remonte au *Crofters Holdings (Scotland) Act* (1886), une législation destinée à protéger les locataires des évictions arbitraires et garantir, en théorie, la stabilité des loyers.

Au 19<sup>e</sup> siècle, le développement du capitalisme et l'instauration du système de propriété privée changèrent considérablement le paysage sociopolitique de la région des Highlands et des îles d'Écosse. Un nouveau système d'exploitation de la terre fut mis en place pour les paysans qui avaient pu échapper aux évictions. C'est dans ce contexte que se développa la pratique du *crofting*, un système agricole adapté à cette nouvelle réalité politico-juridique organisée autour du droit de propriété individuelle (Devine, 1994). Cette révolution juridique entraîna une profonde transformation de la structure sociale locale. En effet, le système clanique, fortement hiérarchique, fut remplacé par une organisation sociale uniforme de petits agriculteurs locataires, répondant à l'autorité du propriétaire terrien. Le système du *crofting* a, par ailleurs, gardé des aspects de l'ancienne structure sociale, notamment l'utilisation commune des pâturages ainsi que certaines délimitations de lots.

À Great Bernera, la majorité des maisons sont situées sur un *croft* et à proximité de la mer. Ces lopins de terre ont une dimension qui peut aller de 5 à 39 hectares. Sur l'île, la plupart des *crofters* sont locataires de leur *croft* et paient un loyer au propriétaire terrien (*landlord*). Certains *crofts* ont un titre de propriété distinct. Celui-ci remonte à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle l'île de Lewis et l'île d'Harris étaient la propriété de Lord Leverhulme (1851-1925). Cet homme d'affaires philanthropique « offered the whole of his Lewis and Harris estate to inhabitants of the island as a gift » (Wightman, 2015:193). La plupart des *crofters* déclinerent

son offre puisque le statut de locataire était plus adapté à leur mode de vie et leur permettait de bénéficier d'une allocation gouvernementale. Certains acceptèrent son offre et devinrent propriétaires de leur *croft*. Ce fut le cas un peu partout sur l'île de Lewis. Le statut de propriété de ces *crofts* est resté inchangé jusqu'à nos jours et ils sont dénommés localement « "Free-Gift" properties », en référence à cette histoire. Leurs propriétaires sont appelés les « free-gifters ». À titre d'exemple, sur l'île de Great Bernera, quinze *crofts* ont le statut de « "Free-Gift" properties ».

Par ailleurs, la population de Great Bernera est diversifiée d'un point de vue sociologique. J'y ai rencontré des natifs de l'île qui ont vécu ailleurs pour le travail et qui y sont revenus passer leurs vieux jours. On y trouve aussi des personnes qui travaillent à distance, à la recherche de la quiétude de la campagne et de l'air salin. Le *crofting* étant l'activité économique principale, les cultivateurs se divisent en deux catégories sociologiques. En premier lieu, on trouve des résidents qui pratiquent le *crofting* depuis plusieurs années, mais qui se considèrent et sont considérés comme des nouveaux arrivants (*incomers*). En second lieu, il y a les résidents qui se considèrent comme de « vrais *crofters* » faisant partie, d'un point de vue subjectif, de la catégorie des locaux (*locals*).

## 1.2. Situation juridico-politique

En 1962, Great Bernera est achetée par le comte Robin de la Lanne-Mirrlees. Il en sera le propriétaire pendant près de 50 ans. Il passe la majeure partie de sa vie à Great Bernera, dans sa maison de Kirkibost, et décède le 23 juin 2012, à l'âge de 87 ans. Robin de la Lanne-Mirrlees a légué l'île à son petit-fils, qui n'était finalement pas intéressé à la garder. Le légataire testamentaire du comte a alors proposé à la communauté de lui racheter l'île. Un groupe de

résidents ont alors fondé le *Great Bernera Community Development Trust*<sup>5</sup>. Ce dernier est une organisation à but non lucratif. Les habitants ont fait des démarches afin de pouvoir bénéficier d'un financement gouvernemental, prévu par la réforme territoriale en cas de rachat de territoire (*buyout*). En mars 2015, une consultation a été tenue sur l'île afin de vérifier si la majorité des résidents était pour ou contre le projet. Le vote populaire pencha majoritairement en faveur de l'appropriation collective. Depuis cette date, le *Trust* est en négociations avec le légataire testamentaire afin de s'entendre sur le prix de la vente. Lors de mon séjour de terrain, les négociations étaient toujours en cours : le légataire testamentaire proposait de garder l'île de Little Bernera et de vendre Great Bernera aux résidents à un prix réduit. À ma connaissance, aucune entente n'a été conclue à ce jour.

### 1.3. Héritage et toponymie

Le paysage de Great Bernera est resté marqué par les différentes époques d'occupation humaine. La plus ancienne remonte à l'âge du fer, démontrée par les vestiges d'un village sur la plage de Bosta. Par la suite, c'est la colonisation viking qui laissa des traces, aujourd'hui majoritairement toponymiques. À titre d'exemple, le nom « Bernera » lui-même aurait comme origine le toponyme islandais *Bjarnarøy* (une île islandaise aujourd'hui inhabitée se nomme Bjarnarey). Le nom « Bosta » viendrait du norvégien *Bólstaðr*, le nom « Kirkibost » du norvégien *Kirkjubólstaðr* qui signifie « ferme d'église » (similaire à des noms tels que *kirbest* et *kirbester* dans les îles Orcades et les Shetlands, dont la toponymie est essentiellement d'origine norvégienne). Le hameau de Tobson est situé en aval d'un long bras de mer. Ce nom

---

<sup>5</sup> Dans le cadre de ce mémoire, j'utiliserai seulement le mot *Trust* en référence au *Great Bernera Community Development Trust* afin de ne pas alourdir le texte.

viendrait également du norvégien *Hóps-enda* qui signifie « la fin d'une crique ». Le suffixe *endi*, qui signifie « la fin », est d'ailleurs fréquent en Islande et en Norvège (Oftedal, 2009).



Great Bernera en 1939<sup>6</sup>

Les anciennes habitations vikings ont été détruites au Moyen Âge et les pierres ont probablement été utilisées pour construire les *blackhouses*. Ces maisons en pierre, de forme rectangulaire, n'étaient pas soutenues par du mortier. Les murs de pierre étaient doubles, enfoncés dans le sol, et solidifiés par de la terre compactée au centre. Le toit en roseaux était soutenu par une armature en bois. Elles étaient construites basses et trapues afin de résister aux grandes tempêtes (*gales*). Le nom « *blackhouses* » réfère au fait qu'elles étaient chauffées par un feu central qui, avec le temps, recouvrait les murs de suie. Les vestiges de ces anciennes habitations sont toujours visibles sur l'ensemble du territoire et elles sont souvent reconstituées pour en faire des granges, des ateliers ou des abris pour le bétail et les moutons<sup>7</sup>. La préservation de ce patrimoine sur le territoire des Highlands et des îles constitue une forme de matérialisation

---

<sup>6</sup> Photographie anonyme tirée de l'exposition du Musée d'histoire de Great Bernera. Gracieuseté de la Société d'histoire de Great Bernera.

<sup>7</sup> Il faut noter que la revalorisation des *blackhouses* est en partie subventionnée par le gouvernement écossais.

de la mémoire en lien avec les évictions massives du 19<sup>e</sup> siècle. Cette époque est marquante en ce qui concerne la construction identitaire des *crofters* et plus largement de l'Écosse.

## 2. Le terrain

---

Great Bernera est sillonnée de routes pavées à une seule voie, appelées « single-track roads », reliant les cinq villages. Elles sont parsemées de petites zones d'accotement (*passing loop*) afin de faciliter la circulation. L'expérience d'un anthropologue sur le terrain s'apparente à ce réseau d'imprévus, passant par des chemins sinueux, des lignes droites, des virages inattendus et des impasses. Cette partie constitue une réflexion sur la méthodologie en anthropologie sociale en lien avec mon expérience à Great Bernera et les difficultés auxquelles j'ai été confrontées.

### 2.1. « Single-track road and passing loop » : les enjeux éthiques liés au terrain

Durant la majeure partie de mon séjour, au mois d'août 2016, j'ai été hébergé à Tobson, chez John et Sallie, des résidents que j'avais rencontrés lors d'un pré-terrain en 2014. Comme convenu avant mon arrivée, j'étais tenu de participer aux tâches quotidiennes sur le *croft*. En arrivant sur le terrain, j'étais à la recherche de lieux communs, tant au sens propre qu'au sens figuré. À Great Bernera, le centre communautaire constitue l'un des rares lieux de socialisation. Je m'installais souvent là pour écrire et parler aux gens qui prenaient un café. Je parcourais également l'île à pied, sous le soleil et les pluies passagères, à la rencontre des résidents. Au départ, ma problématique de recherche avait une perspective assez large. L'idée était de saisir l'opinion des résidents sur l'avenir politique de l'île et d'évaluer dans quelle mesure ce projet

était un « lieu commun » ou bien une source de conflit. Dans un premier temps, je me suis intéressé à l'histoire de Great Bernera et Sallie m'a alors proposé d'aller voir Cathana, la responsable de la société d'histoire au musée du centre communautaire.

Cathana m'a reçu à son bureau et j'ai été surpris de constater qu'elle m'avait reconnu. Elle m'a confié m'avoir rencontré à l'église du village deux ans auparavant. Je l'ai alors informée de mon projet actuel, celui d'une enquête anthropologique et sociologique à Great Bernera. Elle m'a alors dit : « I saw you at the church two years ago, is that [le religieux] part of your research? ». Je lui ai répondu : « Oh not really, it's more about politics... What do you think of the buyout movement in the community? ». En relisant mes notes de terrain quelques mois plus tard, j'ai réalisé que lors de cet entretien, Cathana m'avait tendu une perche que je n'avais pas su saisir puisque j'avais circonscrit ma recherche de terrain essentiellement sur l'aspect politique du *buyout*.

À ce titre, l'anthropologue Susan Parman (2005)<sup>8</sup> livre son expérience au sein d'une communauté écossaise. D'un point de vue épistémologique, elle se positionne entre le courant post-moderniste et le courant interprétatif : « The “scientific” anthropologist would say that interpretation must be faithful to the facts, whereas the “post-modernists” would say it is all interpretation anyway. I belong to the both traditions. » (Parman, 2005:25). À propos de la recherche de terrain, Susan Parman soutient : « One of the primary functions of ethnographies is to convey what other cultures are like. Anthropological theories may change, but

---

<sup>8</sup> La monographie de Parman (2005), *Scottish Crofters : A Historical Ethnography of a celtic village*, est une réédition de sa thèse de doctorat, le fruit d'une ethnographie d'un village écossais sur l'île de Lewis en 1970 et 1971. En résumé, l'auteure s'intéresse à la pratique du *crofting* et à sa signification culturelle et identitaire en lien avec le gaélique écossais, ainsi qu'à l'organisation sociale, aux figures d'autorité locales et au rôle des rumeurs et du commérage dans les relations interpersonnelles. Elle a fait un terrain de 14 mois.

ethnographies remain as open doors. » (Parman, 2005:xiv). Lors de mon échange avec Cathana, j'étais davantage préoccupé par ma problématique de recherche relevant de l'anthropologie politique que par la considération des autres domaines culturels au sein de la communauté, comme le religieux. Ma décision relevait d'une vision très cartésienne, dans le fait de diviser et catégoriser les domaines socio-culturels comme le religieux et le politique. Considérant que ma démarche était de nature ethnographique, il aurait été plus pertinent de laisser le terrain faire évoluer ma perspective de recherche.

Par ailleurs, un jour, de passage à Stornoway (la capitale de l'île de Lewis), je rencontre Sandy dans un café. Je le connais puisqu'il fait partie d'un groupe de musique avec John. Ils jouent régulièrement dans les pubs de Stornoway. Sandy n'est pas un résident de Great Bernera, mais il connaît bien l'île. Je lui parle donc de mon projet de recherche. Dans un premier temps, il s'interroge : « Anthropology? Hmm... Are you searching for bones or like an ancient Pictish site? ». Nous nous sommes croisés à quelques reprises pendant mon séjour et il me demandait souvent : « How is it going with your anthropology? Did you find something anthropologic? ». Ces questions de Sandy illustrent la difficulté qu'a souvent le chercheur en anthropologie sociale à clarifier son statut, surtout quand il n'a pas été précédé par d'autres chercheurs. Au début d'un séjour de terrain, le statut de l'anthropologue est souvent ambigu aux yeux des membres d'une communauté. Comme le soutient Parman (2005), c'est une question d'intégration, mais qui évidemment se fait avec le temps : « I was initially suspected of being a spy for the Crofters Commission and various other government organizations, I was criticized for being nosy » (Parman, 2005:21).

## 2.2. Les enjeux méthodologiques liés au terrain

La méthodologie que j'ai privilégiée sur le terrain est celle de l'entrevue semi-dirigée. Mes critères de sélection des participants étaient assez restreints : d'une part, les participants devaient être majeurs et résider à Great Bernera pour les entrevues formelles. D'autre part, dans le cadre de conversations informelles, je considérais aussi des points de vue de personnes qui ne résidaient pas à Great Bernera. Par ailleurs, je privilégiais les personnes qui avaient pris part au vote de mars 2015. J'ai également tenté d'aller autant à la rencontre à la fois de personnes qui étaient en désaccord avec le projet que de gens qui étaient en accord et s'impliquaient. J'ai été en mesure de conduire cinq entrevues formelles. Au départ, mon intention était de faire des enregistrements afin de faciliter ma rédaction *a posteriori*. Dans ce contexte, il me fallait évidemment l'assentiment de mes informateurs et, étant donné que j'avais déjà conduit des entrevues filmées lors de mon pré-terrain en 2014, j'ai été porté à croire que cela ne poserait pas de problème.

Néanmoins, en 2016, la situation fut très différente. Mes participants préféraient ne pas être enregistrés. Le comité étant, à cette époque, en pleine négociation avec le légataire testamentaire du comte, les personnes qui n'étaient pas en accord avec la décision des membres du comité craignaient d'être entendues. Mon séjour de terrain ayant été assez court (cinq semaines), je n'ai pas été capable de gagner leur pleine confiance, même si je leur spécifiais qu'ils pouvaient être assurés d'une entière confidentialité. Ils m'ont quand même donné leur accord pour que je puisse prendre des notes à des fins d'analyse. Dans ce contexte, ma collecte de données a donc été plus complexe et ma stratégie était similaire à celle de Parman (2005) : « I scribbled phrases in small note-books that I carried in my pocket, and as soon as possible

tried to recreate the context in which such discussion occurred [...]. » (21). Je résumais le contenu de nos discussions en tentant d'en faire ressortir les thèmes récurrents.

Par ailleurs, le débat intra-communautaire en lien avec les négociations du *buyout* s'est révélé être particulièrement marquant dans le déroulement de ma recherche. Je devenais en quelque sorte impliqué dans le processus du *buyout* le temps de mon séjour. Je ne résidais pas à l'extérieur de Great Bernera. Sallie et John m'hébergeaient et étaient pleinement engagés au sein du *Trust* et fortement en faveur du projet d'appropriation collectif de l'île. Cette situation m'impliquait, malgré le fait que je souhaitais garder une certaine distance.

### 3. Histoire du *Community Land Trust* et du *buyout movement*

---

*Land is about power. It is about how power is derived, defined, distributed and exercised.*

Andy Wightman (2015:101)

#### 3.1. Les origines du *Community Land Trust*

Le mot *community* fait référence aux principes coopératifs et démocratiques de l'organisation. Ensuite, le mot *land* renvoie à la terre en tant que propriété du groupe et non des individus et ce bien commun est, en théorie, perpétuel et inaliénable. Enfin, le mot *trust* réfère au lien de confiance entre les membres, ainsi qu'à la nature non lucrative de l'organisation (Gollucio, 2011). Le *Community Land Trust* (CLT) est caractérisé par les principes suivants : la séparation entre la propriété du sol et celle des bâtiments, l'assurance d'un accès à des logements ou des maisons à un prix abordable, la gestion démocratique de l'organisme, et la nécessaire promotion par le CLT du lien entre la collectivité et le territoire (Gollucio, 2011). De plus, le

fonctionnement du CLT est habituellement tributaire d'un financement qui peut venir des instances publiques, d'individus ou d'entreprises privées.

Le CLT est une forme de propriété foncière collective<sup>9</sup> qui est apparue aux États-Unis dans les années 1960. Ce concept est inspiré de modèles d'urbanisation conçus par Ebenezer Howard, Henry George et Ralph Borsodi (cités dans Gollucio, 2011). Le développement de cette forme de propriété collective répond à une préoccupation en lien avec les injustices sociales, c'est-à-dire que la propriété privée et, plus spécifiquement, la spéculation foncière étaient considérées comme étant à l'origine de l'exclusion sociale. Le premier modèle de CLT a été développé par Robert Swan et Slater King. Ils considéraient que l'accès à la propriété foncière était un moyen d'émancipation pour les Afro-Américains. Le premier CLT, le *New Communities Inc.* a vu le jour à Albany (état de Géorgie) en 1969. Par la suite, ce modèle fut exporté au Canada, au Royaume-Uni et ailleurs (Gollucio, 2011).

### 3.2. L'émergence du *buyout movement*

Dans l'histoire récente, le premier territoire détenu en communauté remonte au début du 20<sup>e</sup> siècle. En 1923, le *Stornoway Trust* est la première organisation de *crofters* à acquérir un territoire en collectivité et qui existe encore aujourd'hui (Wightman, 2015).

L'intensification de ce mouvement de résistance collective remonte aux années 1990. À cette époque, les revendications territoriales menées, entre autres, par les communautés d'Assynt, de l'île d'Eigg et du Knoydart<sup>10</sup> étaient des initiatives citoyennes (Hunter, 2004;

---

<sup>9</sup> L'expression « *Community Land Trust* » peut être traduite en français par « fiducie foncière communautaire ».

<sup>10</sup> Le domaine de North Assynt est situé au nord de la région des Highlands et à l'est de l'archipel des Hébrides extérieures. L'île d'Eigg est située dans l'archipel des Hébrides intérieures. Le Knoydart est une péninsule située dans les Highlands, sur les rives du Loch Nevis.

McAskill, 1999; Wightman, 2015). Dans les années 1990, aucune législation territoriale n'était en vigueur afin de soutenir les communautés voulant prendre possession de leur territoire. La mobilisation des *crofters* d'Assynt a fait, en quelque sorte, jurisprudence : « This was a radical move which quickly captured the imagination of the public » (Wightman, 2015:314).

En 1992, le territoire, aujourd'hui géré par l'*Assynt Crofters' Trust*, était détenu par une compagnie suédoise, *Scandinavian Property Services Ltd.*, qui fit faillite la même année. John Clegg, un agent des terres, fut mandaté pour la revente du territoire et décida de le diviser en sept lots différents. Le territoire en entier était divisé en *crofts* et séparé en treize agglomérations. Il était inconcevable pour les *crofters* d'être sous le contrôle de sept propriétaires terriens différents. Ils achetèrent alors leur *croft* individuellement et le transfèrent au *Trust* (McAskill, 1999). L'*Assynt Crofters' Trust* devint officiellement propriétaire du territoire le 1<sup>er</sup> février 1993.

Par ailleurs, en 1997, les habitants de l'île d'Eigg étaient en pleine campagne de socio-financement, tant au niveau national qu'international, afin de racheter leur île. Ils devaient négocier auprès des créanciers de l'ancien propriétaire de l'île, un allemand du nom de Marlin Eckhard-Maruma, qui garda l'île pendant dix-huit mois, avant de faire faillite. Après plusieurs mois de campagne et de négociations avec les créanciers, les résidents finirent par acheter l'île pour 1,5 million de livres sterling et, le 12 juin 1997, l'île fut officiellement gérée par le *Isle of Eigg Heritage Trust*<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> Ces initiatives locales ont influencé la juridiction foncière en Écosse, ce qui a mené à une réforme au début des années 2000. En effet, le *Community Right to Buy Act* (2003) constitue la première législation nationale encadrant l'appropriation collective d'un territoire.

## 4. De l'inégalité dans la distribution des terres

---

Cette partie est dédiée à la présentation de statistiques relatives à la propriété foncière sur l'ensemble du territoire écossais. La majeure partie de celui-ci est détenue par une minorité de propriétaires terriens<sup>12</sup> (Wightman, 2015). Cette réalité fait de l'Écosse l'une des régions occidentales où la répartition des terres est la plus inéquitable.

Le premier tableau ci-après indique l'écart considérable entre le pourcentage des terres détenues par le secteur privé et celles détenues par les autres secteurs de la société écossaise (15 722 287 acres équivalent à environ 63 625 km<sup>2</sup>, soit un peu plus que la superficie de la province canadienne de la Nouvelle-Écosse [55 284 km<sup>2</sup>]). Le second tableau fournit un portrait de l'évolution de la propriété terrienne dans le temps. Par exemple, il est indiqué qu'en 1872, trois propriétaires terriens possédaient un total de 1 624 836 acres et en 2012, ils sont au nombre de seize à en posséder la même superficie. Ce tableau présente également l'expansion fulgurante de la propriété terrienne privée en un siècle, soit entre 1872 et 1970. La période contemporaine, de 1970 à 2012, est caractérisée par de très faibles écarts au fil des décennies. Cette période est évidemment beaucoup plus courte, mais cette situation indique une stabilité du patrimoine foncier des propriétaires terriens, malgré la mobilisation communautaire dans la région des Highlands et des îles depuis les années 1990, ainsi que la consolidation d'une réforme territoriale qui se poursuit encore aujourd'hui. Cette situation foncière inégalitaire fait de la question territoriale un enjeu social et politique considérable au sein de la société écossaise.

---

<sup>12</sup> Ils sont appelés *landlords* ou *lairds*, localement.

## 1- Catégories relatives à la propriété terrienne en Écosse en 2012

Catégories	Acres	%
Sites historiques	480 739	2,5
Communautés	425 739	2,2
Secteur public	2 295 751	12,1
Secteur privé	15 722 287	83,1
Total	18 924 516	100

Source : Wightman (2015:143)

## 2- Concentration de la propriété privée en Écosse de 1872 à 2012

% de terres privées	Nombre de propriétaires				Acres
	1872	1970	1995	2012	
10%	3	18	17	16	1 624 836
20%	21	51	53	49	3 145 430
30%	34	110	116	110	4 721 261
40%	63	207	220	221	6 288 869
50%	118	370	412	432	7 861 437
60%	196	1180	854	963	9 433 791

Source : Wightman (2015:143)

## 5. Histoire et notions clés : *dualchas* et *stewardship*

---

Un conte apocryphe relate l'histoire d'un mineur écossais qui, ayant chassé quelques faisans, retourne chez lui, mais croise sur son chemin le propriétaire terrien. Ce dernier lui fait savoir que cette terre lui appartient et que les faisans aussi, par le fait même. Le mineur lui dit alors :

- « — Your land eh?
  - Yes, and my pheasants, répond le propriétaire terrien.
  - And who did you get this land from?, demande le mineur.
  - Well, I inherited it from my father, dit alors le propriétaire terrien.
  - And who did he get it from?, insiste le mineur.
  - His father, of course. The land has been in my family for over 400 years, répond le propriétaire terrien.
  - Ok, so how did your family came to own this land 400 years ago?, renchérit le mineur.
  - Well..., well... they fought for it!, justifie le propriétaire terrien.
  - Fine, take your jacket off and I'll fight you for it now, réplique le mineur. »
- (Wightman, 2015:5)

Ce récit provenant de la littérature m'a aussi été raconté de vive voix sur le terrain. Il illustre à quel point la question territoriale écossaise est fortement liée à une compétition entre différents acteurs sociaux. L'objectif de ce chapitre est de contextualiser et de définir les notions culturelles en lien avec les identités territoriales écossaises. De plus, il sera question d'évaluer comment les mobilisations sociales relatives à la propriété terrienne contribuent à en changer la juridiction.

### 5.1. Mise en contexte : *dualchas* et *stewardship*

Chris Dalglish (2010) a produit une analyse des idéologies qui se complètent ou se confrontent dans le cadre du conflit territorial écossais. Comme le soutient l'auteur, elles sont

mobilisées à travers différentes conceptions politiques concernant l'histoire de la propriété foncière : « The past is relevant here because it is - or versions of it are - mobilized as ideology in justifying and maintaining, challenging and changing the landholding situation » (Dalglish, 2010:377). Selon l'auteur, ces courants idéologiques s'articulent à travers les actions et les discours de plusieurs groupes d'intérêt au sein de la société. Comme mentionné précédemment, l'origine de la réforme territoriale provient d'une mobilisation citoyenne dans les années 1990. Les militants de l'époque ont, en grande partie, fondé leurs actions politiques sur la notion de *dualchas* (Devine, 2006; Mackenzie, 2001, 2006, 2010; Robertson, 2009). Ce concept d'origine clanique traduit, en résumé, le lien étroit entre la terre, l'individu, la famille et les ancêtres. Par ailleurs, les propriétaires terriens d'Écosse se revendiquent comme étant les « gardiens de la terre ». Ils perçoivent le territoire comme une forme de patrimoine national qu'ils sont les seuls à pouvoir gérer et protéger. L'origine de cette conception de leur responsabilité est liée à l'histoire de l'élite terrienne écossaise au 19<sup>e</sup> siècle (M. M. Samuel, 2000). Par ailleurs, comme il sera précisé plus loin, la revendication de ce rôle de gardien fait appel à la notion de *stewardship* (Bryden et Hart, 2000; Worrel et Appleby, 1999; Barry et Smith, 2008). Les notions de *dualchas* et de *stewardship* ont des origines socio-historiques différentes, mais traduisent des droits et des responsabilités individuelles et collectives similaires envers le territoire. Dans le cadre du mouvement d'appropriation collective, ces notions contribuent aux débats identitaires et à dynamiser les relations interculturelles au sein des communautés locales.

## 5.2. La notion de *dualchas* : hérédité, collectivité et territoire

La notion de *dualchas* vient du gaélique écossais et est également présente en Irlande sous la forme *duchas* (Murphy, 2013). Il est difficile de traduire cette notion de façon littérale,

mais le terme fait référence à une forme d'héritage. Le *dualchas* est toujours opérationnel dans certaines communautés écossaises. Cette notion entre dans la définition d'un système normatif coutumier : « *Customary normative systems include shared social rules and customs, as well as social institutions and mechanisms, from reciprocity, to dispute resolution tribunals, to councils of traditional leaders* » (Tamanaha, 2009:397). La notion de *dualchas* peut se décrire de plusieurs façons, mais les différentes versions du terme font référence à des définitions similaires. Le tableau ci-après les présente, ainsi que leur signification respective.

Notions	Termes associés et définitions		
<b><i>Dualchas</i></b> (gaélique écossais)	Héritage	Tradition	Disposition héréditaire ou droit. Imitation des manières des ancêtres.
<b><i>Dùthchas</i></b> (gaélique écossais)	Lieu de naissance	Hérédité	Lieu de naissance. Hérédité, nature ou caractère héréditaire. L'esprit ou le sang.
<b><i>Duthcha</i></b> (gaélique écossais)	Pays	Terre	Pays et terre de naissance. District ou territoire.
<b><i>Duchas</i></b> (gaélique irlandais)	Lieu de naissance	Hérédité	Lieu de naissance. Hérédité, nature ou caractère héréditaire. L'esprit ou le sang.

Source : *An English - Scottish Gaelic dictionary incorporating Dwelly*<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> En ligne : <https://www.faclair.com/index.aspx?Language=en>. Site web consulté le 16 juin 2020.

Murphy (2013 : 807) résume bien la complexité du *dualchas* : « The complexity involved can be appreciated by reflecting on the range of meaning : *dùthchas* is ancestral or family land; it is also family tradition; and, equally, it is the hereditary qualities of an individual » . Il est considéré comme une sorte d'héritage intangible, similaire aux concepts gaéliques *stoc* (racines) et *àite dachaidh*, signifiant le lieu de vie, la maison ou l'habitat (M. Robertson, 2009).

Par ailleurs, la géographe Fiona Mackenzie (1998; 2004; 2006; 2010) a mené des recherches pendant près de seize ans dans les Highlands et les îles d'Écosse : « Thee notion of *duthchas* continues to define islanders' relationship to the land » (Mackenzie et al., 2003:323). Dans cette perspective, le *dualchas* conserve davantage son importance au sein des communautés rurales<sup>14</sup>. Cette notion, relative à l'identité territoriale, est soutenue par le principe fondamental d'inaliénabilité du lien entre l'individu, la communauté et le territoire. Paradoxalement, comme le mentionne Mackenzie (1998:1), la notion de *dualchas* est aussi associée à la perte et à l'anéantissement : « It [le lien avec la terre] recalls tenacious struggles to maintain a livelihood when what was perceived as an "inalienable right" to a particular piece of land and a sense of rootedness particular to place (in Gaelic, through the notion of *dualchas*) was under threat at the time of the Clearances. »

Dans cette perspective, Murphy (2013) a produit une étude ethnographique comparative en Irlande et en Écosse. Il présente les cas de protestations communautaires en lien avec le projet

---

<sup>14</sup> Le concept de *dualchas* n'est pas connu uniquement des *crofters*. À titre d'exemple, une compagnie d'architectes écossaise porte le nom de Dualchas Architects. Cette entreprise a comme objectif de restaurer les anciennes *blackhouses* afin de conserver le patrimoine architectural centenaire. Il est spécifié sur leur site internet : « Unlike other countries, the long houses of Scotland were not protected as were often regarded as a sign of poverty and backwardness. The team at Dualchas were the first architecture practice in Scotland to develop a modern longhouse. It was done with a simple objective; to offer an affordable beautifully designed alternative that could be seen as part of the cultural regeneration of the Highlands » (citation extraite de la page internet : <https://www.dualchas.com/about-us>, consultée le 16 juin 2018).

d'une raffinerie de pétrole en Irlande et le projet d'un parc éolien en Écosse. L'auteur écrit : [...]

I suggest that the Gaelic concept of *dùthchas* and *deoraíocht*, summarised as place and exile, help to explain why some people decided to protest » (Murphy, 2013:801). La notion de *deoraíocht*, signifiant l'exil, est reliée à la perte et à l'anéantissement. Dans cette perspective, l'existence du concept de *dualchas* à l'époque contemporaine est tributaire d'une relation de dualité entre deux réalités ou principes paradoxaux : l'exil et les racines. Ils s'enrichissent l'un et l'autre. L'exil fait ici référence aux *Highland Clearances* (évictions massives) du 19<sup>e</sup> siècle, traumatisme historique considérable au niveau local et national.

### 5.3. *Highland Clearances* : les racines et l'exil

Sur l'île de Great Bernera, nombreux sont les résidents dont le nom de famille est d'ascendance clanique : MacDonalds, MacAulays, MacIvers, MacLeods, MacKenzies, Smiths, MacKays, MacLennans, Morrisons, MacInnes et Ferguson. La notion de *dualchas* est reliée au système clanique qui prévalait dans les Highlands et les îles avant l'instauration de la propriété privée. Sa signification contemporaine a été présentée précédemment, mais sa fonction et sa signification historique sont différentes. Cette partie est dédiée à l'histoire du *dualchas* et au contexte qui a provoqué sa disparition en tant que système juridique officiel.

À l'époque du système clanique, la terre était partagée entre les membres d'un même clan, une famille élargie, qui se réclamait d'un ancêtre commun. Cette structure sociale était fortement militarisée. Le clan était gouverné par un chef de guerre, et les autres membres se prévalaient d'un droit d'utiliser la terre en échange de services militaires ou d'une rente qui pouvait être payée en grains ou en bétail. À cette époque, le *dualchas* traduisait une occupation et une gestion familiales du territoire : « The areas settled by each clans were regarded as their

collective heritage, or *dualchas*, and the gentry were seen not as the individual masters of these territories but as their guardians, protectors and trustees. » (Devine, 1994:10).

Dans la région des Highlands et des îles, le système de propriété privée s'est imposé plus tard que dans les Lowlands<sup>15</sup>. Le sud de l'Écosse fut touché par les transformations sociales engendrées par l'avènement du capitalisme pendant 150 ans, soit entre 1650 et 1800. Cette longue période de changements facilita l'adaptation des populations locales. Le déroulement des *Highland Clearances* entre 1760 et 1850 est caractérisé par la vitesse et la brutalité. Comme l'affirme l'historien Tom Devine : « [...] consolidation of land, especially for sheep farming, caused the uprooting and dispersal of entire communities over short periods of time. Here was the obvious potential for both opposition and alienation » (Devine, 2006:107).

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, Napoléon impose un blocus économique sur l'ensemble du continent européen. La Grande-Bretagne doit alors s'approvisionner en matières premières sur son propre territoire. Il était indispensable d'acquérir de la laine afin d'habiller les soldats, et de récolter le varech, un ingrédient primordial à la confection de la poudre à canon. C'est ainsi que ce contexte de guerre justifia, dans une moindre mesure tout d'abord, l'éviction de paysans afin de faire place à l'élevage massif de moutons dans la région des Highlands. Les populations furent nombreuses à s'installer sur la côte Nord-Ouest, puisque les propriétaires terriens avaient besoin d'une main-d'œuvre pour ramasser le varech sur les berges. Entre 1790 et 1812, l'économie des Highlands et des îles est en pleine expansion. Les marchés du bétail, de la pêche, du varech, et du whisky illicite deviennent extrêmement profitables (Devine, 2006). Dans ce contexte, le marché foncier monte en flèche, dû à l'engouement de la classe marchande pour ce type d'investissement. Ce contexte économique lucratif est de courte durée. En effet, la fin des

---

<sup>15</sup> La région des Lowlands est située au sud de l'Écosse, entre les Highlands et la frontière avec l'Angleterre.

guerres napoléoniennes provoquent la chute du prix des matières premières et entraînent toute la région dans une crise économique. Néanmoins, le prix de la laine reste lucratif, ce qui motive la plupart des propriétaires à faire de l'élevage de moutons. Dans ce contexte, l'éviction de nombreuses communautés paysannes est alors indispensable afin de faire place à de grands pâturages. Par ailleurs, les Highlands et les îles furent touchées, au même titre que l'Irlande, bien que dans une moindre mesure, par la maladie de la pomme de terre, qui engendra une famine considérable. En outre, il est important d'ajouter que ce phénomène de « dépopulation » rurale n'était pas exclusivement écossais, mais se déroulait dans l'ensemble des pays de l'Europe occidentale. Il résultait de la combinaison de deux facteurs : d'une part, une attaque idéologique accrue envers le communautarisme de la part des économistes et des agronomes de la société capitaliste émergente; d'autre part, l'explosion de la demande en matières premières et en nourriture, attribuable à l'augmentation de la population urbaine, qui justifiait l'intensification de la production agricole (Devine, 2006). Donc, à cette époque, c'est la convergence de raisons politiques, économiques et de santé publique qui mena à la déportation de milliers de personnes vers les villes industrielles du sud de l'Écosse et dans les colonies de l'Empire britannique.

Malgré l'anéantissement du système clanique au cours du 19<sup>e</sup> siècle et l'instauration du concept de propriété privée, il semble que l'idée d'un droit collectif en lien avec l'occupation du territoire se soit perpétuée au sein de la mémoire collective. Comme le soutient Tom Devine (2006:104) : « The notion of a right to land for every family continued to be bolstered by subdivision among kinfolk, shared techniques [...] and the use of the common lands as a resource for cattle, sheep and goats. »

#### 5.4. La guerre des *crofters* : résistance paysanne et mémoire collective

À proximité de la plage de Bosta se trouve le cimetière de Great Bernera (Bosta Cemetery). Bosta n'a pas toujours été un cimetière, mais était auparavant un hameau qui a complètement disparu en 1879<sup>16</sup>. Dès les années 1850, la plupart des habitants de Bosta ont demandé à être déplacés à Kirkibost. Les pierres des anciennes *blackhouses* ont été utilisées pour construire le mur qui délimite le cimetière actuel (Lawson, 2008). La délocalisation des résidents de Bosta s'est faite de manière pacifique et consensuelle, mais ce n'est pas le cas pour de nombreuses déportations dans le contexte des *Highland Clearances* : « At least 20 major incidents have been recorded of significant collective resistance to eviction between 1760 and 1855. These sporadic and ephemeral episodes were, however, only the dramatic manifestations of a deeper opposition » (Devine, 2006:100).

La désignation *Highland Clearances* est la traduction de *Fuadaich nan Gàidheal* en gaélique écossais, ce qui signifie « le délogement ou l'expulsion des Gaëls ». Il est intéressant de noter que dans le cas du gaélique écossais, le référent (les expulsions massives) concerne un groupe culturel distinct, ce qui indique une signification identitaire, contrairement à la traduction anglaise. En l'occurrence, cette période historique a fait l'objet de plusieurs commémorations non seulement en lien avec la dépossession territoriale, mais également avec la résistance paysanne aux évictions qui a culminé avec la guerre des *crofters* dans les années 1870.

Le 12 août 1994, les résidents du village de Glenelg (région des Highlands et des îles) ont fait une reconstitution historique de l'éviction de leur village au 19<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. Les cérémonies

---

<sup>16</sup> L'ancien cimetière de Great Bernera se trouve sur l'île de Little Bernera.

<sup>17</sup> Commémoration filmée par Alex Ingram - *Glenelg Highland Clearances : The re-enactment of the Glenelg Highland clearance by the community of Glenelg, Scotland, for the people of Glenelg, Canada*, disponible en ligne à la page suivante : <https://vimeo.com/70725481>.

de commémorations d'événements historiques ne sont pas qu'une simple histoire racontée. En effet, leur réactualisation par les gestes, les actions et les interactions crée un espace-temps assimilable à un « présent métaphysique » (Connerton, 1989). Cette commémoration sur les berges de Glenelg reconstitue les principaux éléments du système clanique retenus par la mémoire collective. Comme le soutient Halbwachs (1950), il existe une distinction fondamentale entre la mémoire historique et la mémoire collective. La première est de nature discontinue puisqu'elle juxtapose des événements historiques sans faire de liens entre eux. La seconde est continue, c'est-à-dire qu'elle retient uniquement des événements historiques qui se réfèrent à des préoccupations collectives contemporaines.

La phase liminale de la cérémonie est significative : l'agent des terres, appelé localement *the factor*, fait son entrée dans le village accompagné de l'armée afin de forcer les villageois à quitter leur terre. Il est chargé de procéder, de gré ou de force, à l'éviction des villageois, et cela sous les ordres du propriétaire terrien. Des jeunes interprètent le rôle des soldats procédant au démantèlement du village. Ils font disparaître tous les objets qui, lors de la première phase du rituel, servaient à produire et reproduire le groupe social.

Par ailleurs, en 1989, Angus Macleod crée l'association *Cuimhneachain nan Gaisgeach*<sup>18</sup>. Cette initiative avait comme but d'amasser des fonds pour la construction de monuments en lien avec l'histoire de la résistance des *crofters* pour l'accès à la terre. Laurence Gourievidis (2008) a analysé les reconstitutions historiques soulignant la construction de quatre monuments : à Great Bernera, en mémoire de l'émeute de 1874, un soulèvement de *crofters* ayant reçu des avis d'évictions; à Paicr où, en 1887, des *crofters* pratiquèrent la chasse illégale afin de protester contre l'introduction de moutons et de cervidés sur le territoire, qui aurait mené

---

<sup>18</sup> Traduction approximative : « La commémoration des héros de la terre » (Gourievidis, 2008).

à leur éviction; à Aignish, en souvenir de l'émeute de paysans « sans terre » de 1888, inspirée de celle de Great Bernera; à Greiss, où des vétérans de la Grande Guerre occupèrent illégalement les terres en 1919. Dans le cadre de ces commémorations, une importance particulière est accordée au rôle des enfants. Au même titre que la reconstitution de Glenelg, ces performances participent à transmettre l'histoire du groupe et à forger l'identité sociale de la jeune génération : « Hautement théâtralisées, ces reconstitutions qui comptent, parmi leurs interprètes, des membres des communes représentées – en particulier des écoliers – et des acteurs amateurs, font revivre des situations tendues et spectaculaires dont les personnages sont les pionniers d'un mouvement lu comme modèle et fondateur. » (Gourievidis, 2008:7).

Les années 1990 ont donc été ponctuées d'importantes commémorations en lien avec l'histoire de l'occupation territoriale en Écosse. La reconstitution de l'éviction du village de Glenelg et celles en lien avec la résistance des *crofters* constituent une forme de réactualisation de la notion de *dualchas*. Ces performances ont créé des contextes favorisant la transmission intergénérationnelle de cette notion.

### 5.5. L'évolution du *dualchas* à l'époque contemporaine

Selon la logique du *dualchas*, les *crofters* ont des droits, mais également des responsabilités relativement à la protection du territoire. Il convient de réitérer la définition de Devine (1994:10) en lien avec cette notion juridique : « The areas settled by each clans were regarded as their collective heritage, or *dualchas*, and the gentry were seen not as the individual masters of these territories but as their guardians, protectors and trustees<sup>19</sup> ».

---

<sup>19</sup> Le terme « *trustees* » se traduit par « fiduciaires », ayant comme étymologie le mot latin *feduciarus*, de *feducia*, qui signifie « confiance ».

En 2008, le gouvernement écossais a mandaté une commission d'enquête sur la pratique du *crofting* en Écosse. Les témoignages répertoriés dans le rapport de la commission constituent des indices que les droits et les responsabilités du *dualchas* sont encore d'actualité au sein de certaines communautés (*Committee of Inquiry on Crofting: Final Report*, 2008). La naissance du *buyout movement* dans les années 1990 a fait évoluer le système de propriété terrienne. Ce processus a permis non seulement aux *crofters* d'être officiellement sujets de droit, mais aussi de se considérer comme tel<sup>20</sup>. Néanmoins, les normes sociales traditionnelles au niveau local sont davantage orientées vers la notion de responsabilité que vers la notion de droit : « [...] to be a crofter in the Highlands of Scotland, [...] is a privilege and carries responsibilities both to the individual crofter, the immediate community, the larger environment and the island community at large. We must use it and not abuse it. We have it on trust for future generations : we must not betray that trust » (*Committee of Inquiry on Crofting: Final Report*, 2008:15).

De cette affirmation se dégage une relative hiérarchisation entre les notions de droit et de responsabilité. En effet, il apparaît que les droits du *crofter*, en tant qu'individu, sont secondaires par rapport aux responsabilités que celui-ci a, à la fois envers sa communauté immédiate et envers l'environnement au sens global. La reproduction du groupe social est tributaire de la sauvegarde de l'écosystème et de la santé de la terre. L'occupation et l'utilisation individuelles d'une terre concernent inévitablement les générations futures. Dans ce cas, nous pourrions avancer l'hypothèse que c'est la terre qui est ici sujet de droit à part entière. Un second témoignage est significatif à ce sujet : « In 1886 people needed the land; now the land needs people. » (*Committee of Inquiry on Crofting: Final Report*, 2008:21). Cette dernière affirmation

---

<sup>20</sup> Cela fait écho à l'affirmation de Bates (2013:29) : « Être citoyen implique être sujet de droit. Cependant, pour réclamer ses droits, il faut aussi que la personne ait l'impression subjective d'être sujet de droit. »

témoigne d'un renversement de la relation d'interdépendance entre les *crofters* et leur terre. Elle s'inscrit dans une continuité historique, mais semble évoluer selon les préoccupations contemporaines en lien avec la protection de l'environnement. Aujourd'hui, la pratique du *crofting* est considérablement liée aux enjeux écologiques. De plus, les normes régissant celle-ci exigent une occupation et un travail permanent de la terre : « [...] absentee crofters should hand their crofts over to young people who want to take up crofting. » (*Committee of Inquiry on Crofting: Final Report*, 2008:23). L'absentéisme est un problème récurrent au sein des communautés. En effet, un certain nombre de *crofts* sont officiellement loués, mais il est fréquent que le locataire n'y vive pas à l'année et laisse donc la terre à l'abandon. Dans cette perspective, vivre sur son *croft* est beaucoup plus significatif culturellement que le lien de sang ou l'ascendance : « [...] crofting is open to people who are prepared to work the land and livestock. Gaelic doesn't come into the equation. Animals aren't bothered about what language the crofter speaks and Gaelic doesn't improve their crofting ability » (*Committee of Inquiry on Crofting: Final Report*, 2008:28).

Les affirmations précédentes témoignent du fait que les critères relatifs à l'identité des *crofters* sont plus reliés à la préservation du territoire et à une préoccupation éthique en lien avec l'élevage des animaux qu'au lien de sang entre les membres d'une communauté. La continuité du vécu social est indispensable au territoire et vice-versa. C'est à travers ces principaux éléments du discours que s'inscrit la persistance de la notion de *dualchas*, mais plus inclusive, libérée de l'aspect héréditaire.

## 5.6. La notion de *stewardship*

Les *crofters* ne constituent pas le seul groupe social à revendiquer une légitimité historique sur le territoire écossais. À l'époque contemporaine, les grands propriétaires terriens des Highlands et des îles sont la cible de nombreuses critiques en regard aux inégalités sociales et territoriales. Dans ce contexte, ils travaillent à convaincre la société écossaise en général que la possession individuelle de grands domaines comporte des vertus environnementales et sociales. Ces propriétaires font partie d'un même groupe d'intérêts par leur statut juridique. Une recherche sociologique consacrée à l'identité chez l'élite rurale écossaise démontre une réalité plus complexe (Stewart et al., 2001). S'appuyant sur des entrevues qualitatives conduites auprès de 63 propriétaires terriens, elle révèle que ceux-ci considèrent exercer un rôle social en lien avec la gestion du territoire. Ce rôle serait supporté par le concept de *stewardship*, qui, au même titre que le *dualchas*, leur confère une légitimité historique : « Irrespective of whether they were actually resident on their properties, how they came to acquire land, and divisions between them in terms of national identity, landowners in Scotland see themselves as “keepers” or “guardians” of the land. » (Stewart et al., 2001:405). La notion de *stewardship*, en rapport au territoire, aurait une origine chrétienne. Il s'agit en effet d'une métaphore qui, au sens littéral, réfère à un gardien (*steward*). Celui-ci est mandaté pour prendre soin d'une entité au service d'une autorité, et selon ses recommandations. Celle-ci peut être un individu, une collectivité ou une figure non-humaine : « A central idea of stewardship is looking after something “in trust” for someone else: for God, a god, nature, society, or future generations » (Worrel et Appleby, 1999:266). Dans cette perspective, la notion de *stewardship* permet au propriétaire de se donner un rôle de protecteur, au service de la société écossaise : « In relation to land, *stewardship* involves the way land is looked after, for whose benefit, and with what legitimacy and authority the

“*steward*” acts on behalf of others. Landowners and their organisations often point to their role as “*stewards*” of the land or countryside » (Bryden et Hart, 2000:7).

La notion de *stewardship* permet également aux détenteurs de grands domaines d’acquérir une légitimité sociale. La prospérité économique et le statut juridique ne suffisent plus : « [...] there is no distinction made between landowning and caring for the environment, but instead the two are interwoven in a way that justifies the position of landowners as *custodians of the land*<sup>21</sup>. » (M. M. Samuel, 2000:701). Afin de conserver, au mieux d’augmenter, leur capital social, les propriétaires s’octroient des rôles aux définitions similaires telles que *guardians*, *protectors*, *keepers* et *custodians* relativement au territoire qui leur appartient. Ils s’investissent comme gardiens de la culture et du patrimoine écossais : « As a status group, lairds responded to socio-economic change by extending their social power over cultural affairs, to the extent that their own and the nation's “heritage” became indivisible » (Stewart et al., 2001:388). Cette situation de compétition sociale et politique entre les acteurs du *buyout movement* et les propriétaires terriens reflète le fait que l’élite terrienne écossaise a déjà été très puissante, mais qu’elle a perdu des plumes dans les dernières décennies : « To this extent, I see landowners' claims that they are custodians of the land as being an attempt to (re)gain legitimacy in Scottish society - one that has, in fact, succeeded in positioning them as authoritative within it. » (M. M. Samuel, 2000:695). L’histoire de l’élite terrienne écossaise permet de comprendre pourquoi la notion de *stewardship* lui permet, à l’époque contemporaine, de justifier le *statu quo* foncier.

---

<sup>21</sup> En italique dans le texte.

## 5.7. L'âge d'or des propriétaires terriens

En Écosse, la notion de *stewardship* a comme origine le prestige social de l'élite terrienne du 19<sup>e</sup> siècle. Cette époque est considérée comme une période faste pour les propriétaires terriens : « These patricians were still the wealthiest, the most powerful and the most glamorous people in the country, corporately - and understandably - conscious of themselves as God's elect » (Cannadine, 1990:2).

Vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le contexte économique des Highlands et des îles leur est défavorable. De nombreux propriétaires terriens sont étranglés par un endettement considérable, dû en grande partie à des pressions sociales et culturelles. En effet, l'élite terrienne des Highlands et des îles doit afficher le même niveau de vie que l'élite économique du sud de l'Écosse et de l'Angleterre, qui, elle, jouit d'un contexte économique plus favorable. Au cours de cette période, une grande partie des propriétaires terriens des Highlands et des îles font faillite, dans cette course effrénée pour la reconnaissance de leurs pairs (Devine, 2006). Il en découle que les décennies suivantes sont le théâtre d'un remplacement quasi-total de l'élite terrienne. Paradoxalement, cette période connaît un engouement pour l'achat de grands territoires : « In essence, it seems to have been a direct consequence of revolutionary change in the perception of the western Highlands and islands on the part of the affluent and leisured of British society in the Victorian times » (Devine, 2006:206). Dans cette perspective, la convoitise territoriale n'obéit plus uniquement à l'appât du gain. À l'époque victorienne, l'élite aristocratique et marchande est influencée par le romantisme. L'éloignement des Highlands et des îles devient en quelque sorte un joyau paradisiaque à protéger. Dès lors, le marché des terres écossaises s'apparente à la consommation d'objets d'art :

« Ownership and control of land was concentrated in the hands of a wealthy elite whose social and economic roots lay largely outwith the region and whose principal interest and motivation for holding land was the social status it afforded together with the private enjoyment of hunting » (Wightman 2004:5).

À l'époque victorienne, détenir un grand domaine était en quelque sorte un passage obligé pour un aristocrate désirant être reconnu. Le changement de perception de l'élite relativement aux territoires éloignés comme les Highlands et les îles est tributaire de l'émergence du capitalisme industriel. Les villes sont de plus en plus polluées et deviennent des zones densément peuplées. Dans ce contexte, les régions éloignées deviennent des refuges. Par ailleurs, l'activité de prédilection de l'aristocratie britannique étant la chasse et la pêche au saumon, de nombreuses terres vont être reboisées afin que des cervidés puissent s'y reproduire. C'est ainsi que les propriétaires terriens ont commencé à être perçus comme les gardiens du territoire. La préservation des populations de cervidés passait par la protection du territoire. De plus, ils investissaient dans les régions afin d'y construire des routes et des bâtiments et faisaient travailler les *crofters*. Il a fallu attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour voir le développement de l'État providence et des investissements étatiques majeurs dans les régions éloignées d'Écosse. Avant cette époque, la « providence » était le riche propriétaire terrien.

## 6. Approches théoriques et grille d'analyse

---

*The bonds of milk [nurture/culture] are stronger than the bonds of blood [nature/race].*

Proverbe gaélique, cité dans MacKinnon (2008:2)

## 6.1. Propriété collective et néolibéralisme

La pensée néolibérale implique la promotion du droit de propriété individuelle comme étant « naturel » et synonyme de justice. Depuis plusieurs décennies, les politiques néolibérales encouragent le désengagement de l'État au profit du marché. La plupart des gouvernements favorisent les pouvoirs privés dans les sphères économique, sociale, culturelle, politique et environnementale. Ce processus est connu sous le nom de néolibéralisation (Mackenzie, 2013). Ma perspective est inspirée de celle de Mackenzie, selon laquelle le désengagement de l'État crée des contextes où les populations locales n'ont pas d'autres choix que de s'organiser au niveau local. Le processus de néolibéralisation ne dirige pas seulement l'évolution des politiques économiques, mais il s'impose également comme discours et peut influencer les comportements dans la sphère sociale. Cette perspective de nature systémique fait écho au point de vue de Harvey (2005) selon lequel le néolibéralisme est un projet politico-économique qui s'impose comme discours hégémonique depuis les années 1970. Dans cette perspective, le néolibéralisme influence non seulement l'économie, mais également la façon de concevoir le vivre ensemble.

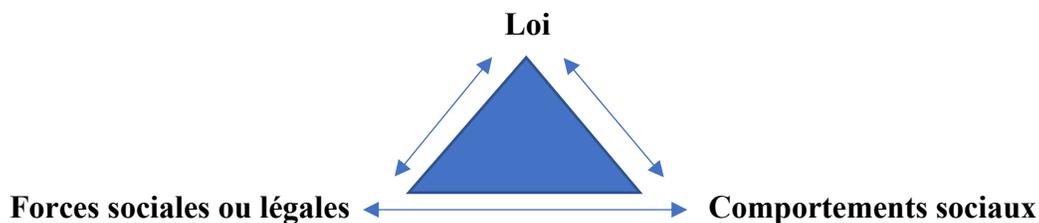
Selon Mackenzie (2013), les initiatives de décentralisation du pouvoir, par l'appropriation d'un espace en collectivité (territoire, bâtiment, etc.) constituent des actions contre-hégémoniques. Le droit de propriété collectif déstabilise la norme en lien avec le système de propriété foncière étatique puisque celui-ci est généralement de nature publique ou privée. La propriété collective crée un espace de négociation locale et favorise l'imagination, mais aussi le conflit. Le développement régional, étant, de façon générale, assuré par des instances gouvernementales ou privées, il en résulte une situation où les résidents se retrouvent avec un certain pouvoir politique entre les mains et doivent le négocier entre eux. La perspective de

Mackenzie (2013) est inspirée de celle de Gibson-Graham (2006) qui a proposé la notion de « politiques des possibles ».

## 6.2. Pluralisme juridique

Dans le cadre de cette étude, je propose une perspective relativiste du phénomène juridique. L'objectif consiste à rendre compte du fait que les phénomènes juridiques ont des origines multiples dont la source n'est pas nécessairement l'État de droit. L'affirmation de la coexistence permanente de plusieurs ordres normatifs sociétaux constitue le critère principal de cette perspective ainsi qu'un point de vue critique par rapport au centralisme juridique. Dans le cadre de la présente étude, la tentative sera de déconstruire le concept de *norme*. Dans le cas de Great Bernera, les conceptions divergentes entre les *incomers* et les *locals* sont considérées comme des systèmes juridiques conflictuels. C'est-à-dire que les points de vue des résidents sont orientés par des normes culturelles et sociales différentes.

Selon Friedman (1975) un système juridique est fait de trois sphères ou composantes interreliées. Dans un premier temps, les forces sociales et légales engendrent des pressions afin créer une loi ou des lois. Ensuite, il y a la loi en tant que règle et structure légale. Enfin, il faut considérer les répercussions de la loi (comme structure légale et rigide) sur les comportements sociaux. Selon Friedman (1975), le premier et le troisième élément constituent l'anthropologie juridique.



Sally Falk Moore (1978), nous fournit également des outils afin de rendre opérationnelle l'étude du pluralisme juridique. L'auteure a développé la théorie du *champ social semi-autonome* : «[...] the semi-autonomous social field is defined and its boundaries identified not by its organization (it may be a corporate group, it may not) but by a processual characteristic, the fact that it can generate rules and coerce or induce compliance to them » (Falk Moore, 1978:57). Dans cette perspective, la sociologie du droit implique de considérer que la caractérisation d'un champ social n'est pas nécessairement institutionnelle ou organisationnelle. La pertinence de la contribution de Falk Moore (1978) dans le cadre de la présente étude se situe dans le fait de considérer des systèmes normatifs implicites comme des champs sociaux. Cet aspect sera développé dans mon chapitre dédié à l'analyse des données de terrain.

Dans le cadre de cette recherche, il sera question de rendre compte du pluralisme juridique contemporain dans le contexte rural écossais. Depuis le début des années 2000, l'Écosse connaît une révolution du système de propriété foncière avec l'intensification de la réforme territoriale. Celui-ci a connu de profondes modifications, dont la plus importante est sans conteste celle de l'abolition du système féodal en novembre 2004. C'est la mobilisation d'un groupe social particulier qui a mené à ces importantes transformations législatives. En effet, les *crofters* ont été les acteurs sociaux les plus importants dans l'intensification du *buyout movement* des années 1990. La mémoire collective en lien avec l'injustice historique des *Highland Clearances* constitue une source d'inspiration pour ce mouvement politique local.

Mon approche implique une posture relativiste en regard aux différentes traditions juridiques. Une approche universaliste s'appuie sur la théorie du droit naturel : « Le *jus naturalis*, d'abord conçu par Platon puis Aristote, implique qu'il existe des règles universellement valides qui transcendent les lois et les coutumes locales. » (Bates, 2006:30).

Dans une perspective anthropologique, la tradition juridique occidentale est conçue comme une construction socio-historique au même titre que d'autres systèmes juridiques développés par les sociétés humaines.

À titre d'exemple, ce point de vue implique de s'interroger sur la définition même du concept de *tradition*. Glenn (2008) affirme, en lien avec l'étymologie de ce mot :

« Tradition derives from the Latin *traditio*, to pass over or on, originally indispensable as a means of proof of transfer of property. The German language also uses the word *Überlieferung*, or delivery over, so western languages have been linguistically pushed towards the dynamic of tradition, its visible link with the past. » (Glenn, 2008:430).

Faisant écho à la thèse de Bates (2006), Glenn (2008) démontre que, d'un point de vue étymologique, le concept de *tradition* se rapporte inéluctablement au passé ou plus précisément à un processus d'enchaînement d'événements passés. Les fondements de la tradition juridique occidentale sont donc, en majeure partie, corrélés à des contextes socio-historiques différents d'une époque à l'autre. À titre d'exemple, le christianisme a eu une influence sur l'évolution de la tradition juridique occidentale :

« Religion gives law its spirit and inspires its adherence to ritual and justice. Law gives religion its structure and encourages its devotion to order and organization. Law and religion share such ideas as fault, obligation, and covenant and such methods as ethics, rhetoric, and textual interpretation. Law and religion also balance each other by counterpoising justice and mercy, rule and equity, discipline and love. » (Witte et Alexander, 2008:I).

À ce titre, Witte et Alexander (2008) relèvent quatre périodes historiques marquées par cette influence du christianisme sur la tradition juridique occidentale : la christianisation de l'empire romain du 4<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> siècles; la réforme grégorienne du 11<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup> siècles; la réforme protestante inaugurée par Martin Luther au 16<sup>e</sup> siècle; et le siècle des Lumières. En lien avec l'émergence du protestantisme, les auteurs notent : « The nation-state was no longer identified with a national church or a divinely blessed covenant people. The nation-state was to be glorified

in its own right » (Witte et Alexander, 2008:xxxvii). Le siècle des Lumières voit la naissance d'une philosophie qui revendique la séparation de l'Église et de l'État. Néanmoins, malgré ces réformes, la tradition juridique occidentale retient des aspects du christianisme dans son application et sa philosophie : « Though these recent reforms have removed most traditional norms and forms of Christian legal influence, contemporary Western law still retains important connections with Christian and other religious ideas and institutions. » (Witte et Alexander, 2008:xxxix).

Les principes généraux sur lesquels s'appuie l'État de droit moderne : l'universalité, la rationalité et la cohérence, le droit écrit, la bureaucratie et les relations contractuelles, constituent une construction culturelle et sociale située dans un temps et un espace donnés. En lien avec la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui est fortement marquée par une prétention d'universalité, Bates (2006:29) affirme :

« Les catégories juridiques sont apprises et non universelles. Les droits humains sont donc des catégories de droits qui sont imbriquées dans une contingence historique particulière. Les droits humains sont en eux-mêmes des constructions culturelles. Ainsi, comme toutes les constructions culturelles, ils sont dynamiques puisque sujets à des transformations ainsi qu'à des interprétations -et des applications - potentiellement contradictoires. »

Dans cette perspective, je propose une approche orientée par le pluralisme juridique radical. Lebel-Grenier (2002) identifie trois fondements sur lesquels s'appuie ce courant de pensée. Premièrement, il relève d'une épistémologie, donc d'une volonté de comprendre le phénomène juridique dans son authenticité. Dans cette optique, à titre d'exemple, une législation entérinée par l'État de droit n'est pas considérée comme étant plus authentique ou pertinente qu'une norme coutumière. En somme, le phénomène juridique est conçu comme un processus perpétuel dont il n'est manifestement pas possible de prévoir l'évolution. Dans cette perspective, des coutumes peuvent devenir des lois et celles-ci peuvent très bien, selon l'évolution de la

société, devenir des normes coutumières (Lebel-Grenier, 2002). Deuxièmement, le droit n'est pas considéré comme étant extérieur à l'individu. Il est compris comme un phénomène culturel intrinsèquement subjectif (Lebel-Grenier, 2002). Troisièmement : « Le siège de la médiation qu'implique la normativité, l'identité, est un lieu à la fois complexe, fragmenté, entremêlé et fluctuant. » (Lebel-Grenier, 2002:17). La démarche consiste à déconstruire les catégories en lien avec le phénomène juridique.

### 6.3. Perspective analytique

Lebel-Grenier (2002) fournit certains paramètres afin de déconstruire le concept de *norme*. Tout d'abord, le phénomène normatif peut être explicite :

« Une norme est parfaitement explicite lorsque le non-dit n'intervient aucunement dans son élaboration. À ce titre, peut être considéré un exemple d'une norme explicite la représentation généralement acceptée de normes adoptées par les assemblées législatives et celles adoptées par des organismes à structure démocratique comme les syndicats. » (*ibid.*:125).

Dans un deuxième temps, les normes peuvent être implicites et essentiellement le produit d'un non-dit :

« À l'inverse, nous considérons comme implicites les normes qui ne ressortent pas d'un processus conscient d'émergence ou d'élaboration [...]. Les processus d'émergence qui les caractérisent sont donc organiques en ce que ces normes émergent sans être accompagnées d'un acte de volonté conscient » (Lebel-Grenier, 2002:126).

Les règles de nature implicite sont très nombreuses dans les sociétés humaines. À titre d'exemple, faire la queue afin d'utiliser un service de transport en commun constitue une norme implicite dans certaines sociétés. La majeure partie des normes se situent sur un continuum et sont rarement complètement implicites ou complètement explicites :

« Une compréhension complexe des processus normatifs devrait par conséquent considérer les normes comme nécessairement pétries, à des degrés fortement variables, d'implicite et d'explicite, ce qui exclue d'emblée tout concept de normativité fondé sur le contrôle rationnel pur ou sur le chaos total » (Lebel-Grenier, 2002:126).

Par ailleurs, une autre avenue consiste à explorer le degré de précision des normes en question. L'objectif consiste à les situer sur un axe entre les pôles formulé ou inférentiel. Celui-ci indique le mode d'expression et de compréhension des phénomènes normatifs. En lien avec une norme formulée :

« L'exemple typique en est certainement l'intervention législative ou réglementaire étatique qui implique que le législateur ou le délégué couche par écrit, selon des modalités particulières, ce qu'il entend être des règles de conduite. Le geste implique l'identification de la norme à une formule » (Lebel-Grenier, 2002:132).

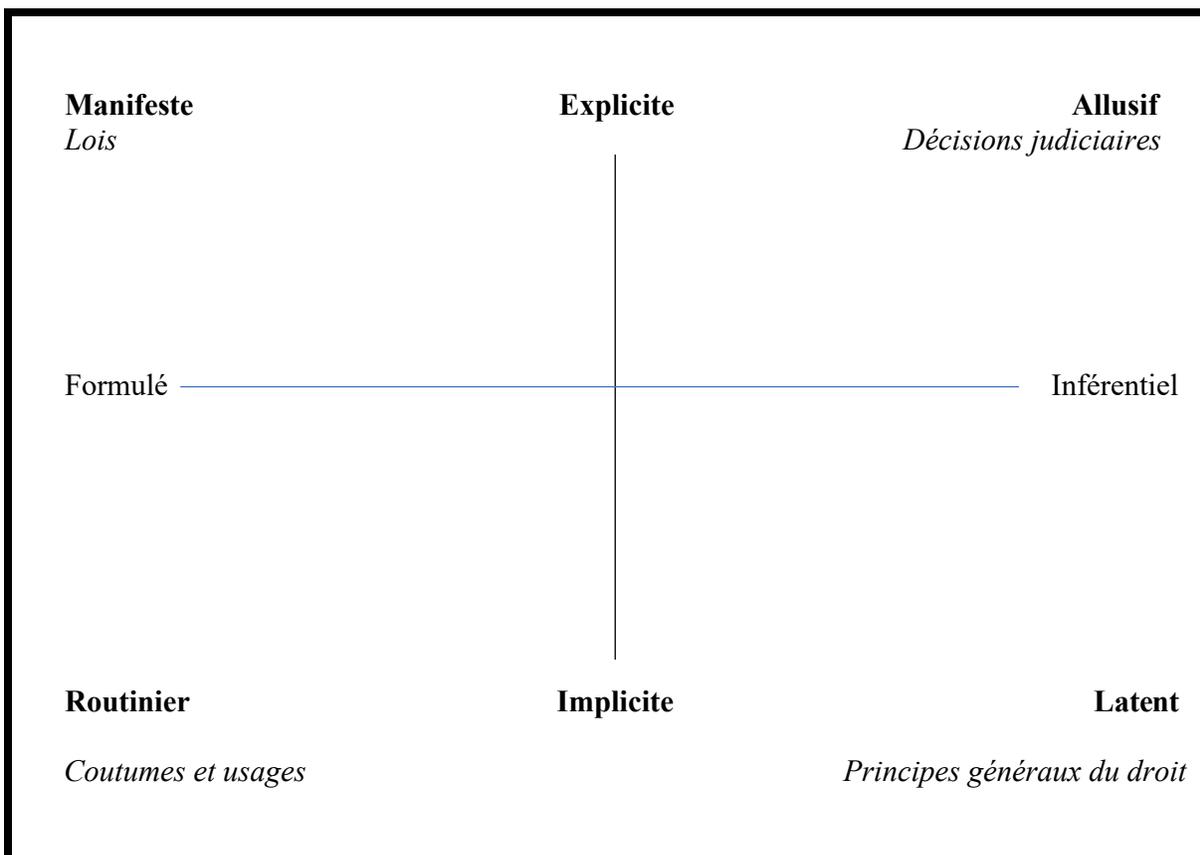
Dans le cas contraire, le pôle de nature inférentielle constitue un niveau d'abstraction plus important :

« En fait, elles représentent le volet plus proprement sociologique ou anthropologique de la normativité qui est découvert par l'observation et non par référence à des énoncés institutionnalisés. Il s'agit en quelque sorte d'une forme de normativité qui n'est pas scriptée mais plutôt narrée. Ces normes sont en conséquence spontanément associées à l'absence de structures ou d'institutions formelles de même qu'au vécu interactionnel » (Lebel-Grenier, 2002:133).

Le tableau ci-dessous présente une grille d'analyse des phénomènes normatifs. L'objectif consiste à s'en inspirer afin d'analyser les différentes normes de nature législative, sociale et culturelle qui s'inscrivent dans le processus d'appropriation collective de l'île de Great Bernera. La légitimité du *Great Bernera Community Development Trust* est assurée par la réforme territoriale. C'est la loi qui en garantit la continuité. De plus, le vote de mars 2015 a démontré que la majorité des résidents de Great Bernera ont donné leur consentement pour l'appropriation collective de l'île. À échéance, c'est le *Trust* qui deviendra propriétaire du territoire. Ce statut a été officialisé en vertu d'un exercice démocratique qui donne le pouvoir à la majorité.

Néanmoins, une perspective anthropologique implique de prendre en considération non seulement les barèmes de la loi, mais également et surtout l'expérience subjective de celle-ci.

### Typologie des normes



Source : Lebel-Grenier (2002:143)

## 7. Analyse des données - Eigg et Great Bernera

---

*It's a very exciting opportunity to be able to take a bit more control of our own future, our own destiny and the way we want to shape the island. So I'm all for it. I think most people in Bernera are for it now as well. I hope so.*

John Porteous - Great Bernera<sup>22</sup>

<sup>22</sup> Citation tirée du documentaire *Îlots de résistance*, co-réalisé par Elvire Marcland et Félix Blaquièrre en 2016, disponible en ligne : <https://vimeo.com/manage/videos/151432733>.

Ce chapitre présente une analyse comparative entre deux contextes d'appropriation collective d'un territoire. Je mets en perspective le cas de l'île de Great Bernera avec celui de l'île d'Eigg, une communauté pionnière du *buyout movement* dans les années 1990. Le but consiste à démontrer en quoi la propriété collective est un système normatif fondamentalement différent des principes de propriété privée.

### 7.1. *The Isle of Eigg Heritage Trust* : l'organisation et la démocratie directe

L'île d'Eigg est située dans l'archipel des Small Isles sur la côte Ouest de l'Écosse. Lors de mon pré-terrain en 2014, j'ai eu l'occasion d'y vivre au mois de janvier, sous les tempêtes hivernales et les deux pieds dans la boue. Je séjournais chez Neil Robertson, un *crofter* résident de l'île depuis une vingtaine d'années et qui participa activement au rachat de l'île en 1997. Il m'accorde un entretien le soir, les journées pour les *crofters* étant généralement bien chargées. Au début de notre entretien, je cherche à comprendre ce qui différencie le *crofting* des autres exploitations agricoles : « What's the essence of crofting? ». Je lui demande si cette pratique n'est pas régie par une législation particulière. Il me répond :

« Well... Yes it is but it's also the communal way of crofting, I mean, the area, crofts are always in blocks and in areas you would get, you know, like on Eigg there is, what, 22, 23 crofts and they are all in one area, and the common grazing is shared by everyone and a lot of the jobs are shared by everyone [...]. »

Dans les communautés de *crofters*, la majeure partie du territoire est gérée collectivement. Le *common grazing* constitue le pâturage commun où vont régulièrement se nourrir le bétail et les moutons, afin que leur parcelle de terre puisse se régénérer. C'est un système en jachère dont le fonctionnement est collectif et aucun individu ne peut y construire de bâtiment ou se l'approprier. Cette affirmation de Neil nous renseigne sur le fait que, bien

avant l'appropriation de l'île, le système du *crofting* avait une dimension collective de gestion du territoire. Outre cette particularité foncière, selon Neil, c'est l'entraide entre les *crofters* qui définit le vivre-ensemble :

« When the vet comes, hum, everybody gather their cows together and take them down hill and we will help each other so, in my mind, that is where crofting is different from lots of small farms... It's much more communal and it's expected to be communal. If you get a croft you become part of that system and you're expected to help with all the other stuff. »

Dans cet endroit isolé, la solidarité et la coopération entre les habitants constitue une forme d'obligation, à la base du système social. Selon Neil, les *crofts* mal entretenus constituent un problème majeur :

« One of the main problem we have on Eigg is what they call « absentee crofters » and that's someone who has a croft but lives somewhere else. And really it shouldn't happen. At the moment we have quite a large percentage of crofts, empty crofts, that nobody is working on [...]. And that's bad for the community, that's bad for crofting community, it drags everything down a bit, you know, you want a vibrant community [...]. »

Dans les années 1990, la fondation des premiers *trusts* illustre l'importance de la cohésion sociale. Celle-ci a donné un souffle majeur à la mobilisation politique des *crofters*. Mc Morran et al. (2014) ont mené une recherche qualitative sur l'expérience communautaire et le *buyout movement*. Cette étude s'appuie sur 77 entretiens semi-dirigés. Ils ont démontré, entre autres, que dans le cas de la communauté de Knoydart et North Harris, le partage d'une identité collective en lien avec le *buyout* renforçait la cohésion sociale : « The buyouts were viewed as “giving a coherence to the community” and “strengthening community identity”, reuniting people in a sense of common purpose » (Mc Morran et al., 2014).

De plus, en Écosse, l'appropriation collective d'un territoire constitue le renversement d'une injustice historique. La mémoire des *Clearances* renforce également la cohésion sociale et donne un sens à la revendication territoriale. L'île d'Eigg n'a pas échappé aux évictions

massives du 19<sup>e</sup> siècle, l'un des traumatismes historiques majeurs de l'histoire écossaise dont les marques sont encore visibles sur le territoire. Un jour, j'ai eu l'occasion d'aller marcher sur le chemin de *Gruilin* en bordure duquel est érigé un long muret de pierre. Il m'apparaissait sans histoire. Neil m'indique que ce n'est pas le cas :

« That wall was built with the stones from the houses where people used to live in. Stones have always been recycled in the West Highlands, so, you know, if there was an old stone shed and it's falling down, someone would always use that for building something else. One of the reason they cleared people was they burnt their roofs because the roofs were obviously wood and you had thatch, you know, heather and wood was very very difficult to get on the West Coast so if you burnt somebody's roof, they couldn't replace it so then there were just the four walls and it wasn't a house anymore... And the people who did the burnings, they were called the "factors" and the "factors" were the people who ran the Estates and ran the Highlands for the landowners who often lived somewhere else. »

De l'histoire des évictions massives, les deux figures les plus importantes sont celles du *landlord* et de son homme de main, le *factor*. Dans cette perspective, à l'époque contemporaine, la mémoire bien vivante des *Clearances* joue un rôle clef dans l'émergence et la consolidation du *buyout movement*. À l'île d'Eigg, l'expérience de deux décennies sous l'emprise de mauvais propriétaires terriens a convaincu les résidents que l'appropriation collective était le bon chemin à prendre. Il a été assez simple d'atteindre un certain consensus en la matière. Neil m'affirme ainsi : « Well I think Eigg, in a way, it was quite easy for us because the owners had been so bad. If you had a good owner you would always have people who said : "Oh it's not so bad..." ».

Keith Schellenberg, un homme d'affaires britannique fut le propriétaire de l'île pendant 20 ans jusqu'en 1996. Il possédait la majeure partie des maisons qu'il laissait dans de piteux états aux dires des résidents. Il était également le seul employeur de l'île. Par la suite, l'île fut achetée par un artiste allemand, Marlin Eckhard Maruma, pendant 18 mois. Il fut mis en faillite et l'île remise en vente. En 1997, les résidents démarrent alors une campagne de socio-financement, tant au niveau national qu'international, afin de la racheter collectivement. Ils

négocièrent auprès des créanciers de l'ancien propriétaire. Après plusieurs mois de campagne et de négociations, ils finissent par l'acheter pour 1,5 million de livres sterling et, le 12 juin 1997, l'île est officiellement gérée par la coopérative *The Isle of Eigg Heritage Trust*. Selon Neil, cette révolution était nécessaire : « We just decided that actually the only way it could change was if we took control ourselves [...]. ».

Lors de la campagne de socio-financement, et durant les négociations auprès du créancier, le consensus social entre les résidents n'était certainement pas toujours évident à maintenir. Concrétiser l'appropriation collective demandait à chacun de s'investir totalement alors que l'avenir était chargée d'incertitudes. Plusieurs mois de travail auraient été totalement perdus si le créancier avait décidé de ne pas accepter le montant que les résidents proposaient. Le processus fut facilité par le travail de ceux que Neil appelle les *radicals* ou les *freedom fighters*. Selon lui, ces militants, ont été indispensables à la lutte politique et sociale :

« [...] It was a lot of work, there was a lot of, you know, highs and a lot of lows, hum, and what we did find was that people were very good during what we call the « buyout », when we were trying to raise the money to buy Eigg [...]. Because they were the fighters, you know, they were the freedom fighters if you like, so they were great at going out there [...]. ».

À la suite de l'appropriation collective de l'île, les résidents allaient avoir à concrétiser un système démocratique local afin que tous les résidents puissent prendre part aux décisions concernant la gestion et le développement du territoire. Je demande un peu naïvement à Neil Robertson s'il considère que l'époque des propriétaires terriens étaient moins démocratique. Il s'exclame : « Oh totally ! Yeah ! It was not democratic at all before. No, I mean you had one person here and then everybody else here and even if everybody else said : “ It should be this way”, he said : “No, it should be the other way” ».

Un système démocratique local et participatif impose l'implication de tous les résidents

en âge de voter et le travail peut être harassant et lassant à la longue. Neil me le confirme en ces termes :

« I was an alternate director, I'm in the coast guard, I was this, I was that, and lots of people are like that cause it's a very small community, people have lots of different roles that they do and sometimes you know you would have a different meeting, something you need to go to every night of the week ! But when I think back to how life on Eigg was when I first came 20 years ago, hum, it's much much better, even though you still get frustrated sometimes now... »

Dans *Isle of Eigg Heritage Trust*<sup>23</sup>, le terme *Heritage* réfère à l'histoire, à la culture et au peuple ou aux personnes. Le *Eigg Trust* est formé de trois sous-organisations. Tout d'abord, le *Isle of Eigg Residents Association* (ERA) dont toutes les personnes habitant sur l'île sont membres<sup>24</sup>. L'ERA élit quatre représentants qui siègent au *Eigg Trust* afin de représenter les résidents de l'île. En second lieu, le *Scottish Wildlife Trust* (SWT) fait siéger un représentant et le *Highland Council* a également un siège. Enfin, un représentant indépendant participe également aux réunions.

La représentation des résidents est majoritaire aux assemblées et les quatre porte-paroles sont élus par les résidents. Ces derniers ont des réunions régulièrement afin de voter sur des enjeux qui seront discutés à la prochaine réunion du *Eigg Trust*. Neil me confirme que les porte-paroles sont la voix des résidents :

« We will note what's coming up with the Trust meeting and we, as a community, will decide how we want the directors, our directors, to vote. They don't have to do it but they always do. You know what I mean, if they say like : "We want to have a policy of one car per household", maybe that's what the Trust was gonna decide, if we sat there and say : "Yeah that's a good idea", then they would go to the main, the big meeting and say : "That's a good idea [...]". »

Dans ce contexte, le pouvoir décisionnel est majoritairement entre les mains des

---

<sup>23</sup> Le *Isle of Eigg Heritage Trust* constitue le nom officiel. J'utiliserai le nom *Eigg Trust* afin d'alléger la lecture.

<sup>24</sup> Une personne est considérée comme résidente si elle vit sur l'île 6 mois par année ou plus.

résidents. Cette organisation dont la hiérarchie est à l'image d'une pyramide inversée s'appuie essentiellement sur une confiance collective envers les porte-paroles, qui en théorie sont les messagers de la communauté. La pérennité de ce système de démocratie directe s'appuie donc sur une confiance mutuelle.

## 7.2. Great Bernera : les objectifs du *buyout*

Lors de mon pré-terrain à Great Bernera, j'étais déjà hébergé chez Sallie Tyszko et John Porteous. John travaille comme ingénieur et, dans ses temps libres, il s'investit pour la concrétisation du projet d'appropriation collective de Great Bernera. Selon lui, la nécessité de concrétiser ce projet est justifiée par une répartition inégalitaire de la propriété terrienne. Cette situation s'applique à l'ensemble du territoire écossais. Il affirme :

« It's still vastly out of proportion [...]. Like the Duke of Westminster owns 100 000 acres, that's 50 000 hectares, in Sutherland ! And he is the richest man in Britain or one of the richest man in Britain. Yeah, it used to be all the dukes and the lords who owned all these huge areas of land, they said they owned them but they passed the laws that allowed them to own them, they just took it. »

Le *buyout* de Great Bernera s'appuie sur cette injustice historique et systémique. Il s'est imposé à la suite du décès de l'ancien propriétaire terrien en 2012. John me le confirme :

« [...] With the recent death of the previous landowner who was in fact very benevolent and was much liked locally, the question has risen : "Should we buy-out Bernera as a community and have control of the land ourselves?" We don't want to have a bad landlord coming and have to fight him [...]. There is an opportunity for us to buy the land and to be able to deal with it as we please as a community. »

En 2014, lors de cet entretien avec John Porteous, le *Great Bernera Community Development Trust* était rendu à l'étape de faire approuver une étude de faisabilité du projet afin d'être en mesure de bénéficier du financement gouvernemental prévu par la réforme territoriale :

« We're moving forward to the next stage which is to have a study commission which looks at the income and expenditure, looks at the economics of running the Estate, looks at what schemes we might introduce that would help, would benefit the island and would perhaps reduce unemployment or would reduce the number of young people that leave, give more opportunities and maybe just make the place a better place to live and that's what we're doing at the moment. »

L'étude de faisabilité s'est échelonnée sur plusieurs mois, essentiellement pour des raisons administratives. C'est finalement en mars 2015 qu'une nouvelle étape est franchie : la consultation des résidents de Great Bernera a été tenue sur l'île afin de vérifier si la majorité d'entre eux était pour ou contre le projet. Le vote populaire pencha majoritairement en faveur de l'appropriation collective. En 2014, John en parlait comme une étape cruciale : « We have to get all the people on the island together, all the people who are interested, try to get them all interested and ask them all to vote whether they want to go ahead and buy it or not, and that's the point where we make the decision that really matters. »

Le processus d'appropriation collectif de Great Bernera décrit par John Porteous s'apparente au fonctionnement du *Eigg Trust*. Les principes qui dictent le passage d'une étape à l'autre obéissent à un système de démocratie directe. La transparence des membres du *Great Bernera Community Development Trust* est absolument nécessaire. Dans ce contexte, le travail des membres du comité est non seulement de convaincre les résidents que c'est une perspective d'avenir qui regorge d'opportunités, mais surtout de les convaincre de participer au processus démocratique afin de faire aboutir le projet ou non. Au même titre que la communauté de l'île d'Eigg, celle de Great Bernera s'est dotée d'une constitution encadrant ce système de propriété collectif. John en donne un exemple :

« We have a very well defined constitution which means that we have to do everything in an open and transparent way, there has to be a vote on all the issues. If somebody wants to propose a new scheme, like a hotel or a backpacking hostel or a tree plantation or an old folks home or a pier [...], I think we have to get the approval of the community before each of these projects goes ahead [...]. »

## 8. Le conflit social à Great Bernera : *The locals and the incomers*

---

Contrairement à l'île d'Eigg, où un certain consensus entre les résidents a été favorisé par des propriétaires terriens négligents, la situation de Great Bernera est plus complexe. Le projet de gestion collective ne fait pas l'unanimité. John m'expose le contexte : « There has been a lot of debate about whether it's a good thing or a bad thing. I think many people, because the previous landowner was very good locally and was very respected, a lot of people didn't want to change that. »

### 8.1. L'éclatement de la notion de communauté

Lors de mon terrain à Great Bernera, j'ai eu la chance de rencontrer plusieurs résidents aux origines et occupations diverses : des *crofters* (natifs ou non), de jeunes travailleurs autonomes, un physicien à la retraite, un ingénieur, une artiste peintre, un taxidermiste, un tisserand, des pêcheurs, etc. Les communautés rurales écossaises présentent une certaine diversité même si la moyenne d'âge y est de nos jours assez élevée. Dans ce contexte hétérogène, la mise sur pied du *buyout* est en quelque sorte la renaissance d'un esprit communautaire, mais fondé sur de nouvelles bases.

La description du système démocratique de Great Bernera rapportée par John Porteous est représentative d'une conception civique de la citoyenneté et tributaire d'un système normatif explicite. Les paramètres sont ici clairement définis. Par l'entremise de l'appropriation collective, Great Bernera devient une communauté politique dont le critère d'appartenance principal se mesure au respect de l'institution démocratique locale. Par le fait même, les repères identitaires culturels traditionnels tendent à être marginalisés : le gaélique comme langue

commune, la fréquentation de l'église presbytérienne, l'affiliation familiale et l'ascendance. Ces lieux communs qui, à une époque, ont servi de repère de différenciation entre le « nous » et les « autres » ne seront plus vraisemblablement ce qui définit la communauté.

Depuis 2003, la réforme territoriale encadre l'appropriation collective d'un territoire écossais. Le *Community Right to Buy Act* (2003) constitue la première législation en faveur du *buyout movement*. Son extension récente, le *Community Empowerment (Scotland) Act* (2015) définit les pouvoirs conférés aux communautés qui choisissent une gestion collective. De plus, cette loi se veut une adaptation à la nouvelle réalité rurale caractérisée par une certaine diversité sociale :

« Scotland's communities are a rich source of energy, creativity and talent. They are made up of people with rich and diverse backgrounds who each have something to contribute to making Scotland flourish. Central and local government needs to help communities to work together and release that potential to create a more prosperous and fairer Scotland [...]. The Community Empowerment (Scotland) Act 2015 will help to empower community bodies through the ownership or control of land and buildings, and by strengthening their voices in decisions about public services. » (Local Government and Communities Directorate, 2017).

Le *Community Empowerment (Scotland) Act* (2015) prévoit que toute personne est considérée comme faisant partie de la communauté si elle détient une adresse et réside au sein de son territoire administratif. À titre d'exemple, tous les résidents majeurs de Great Bernera ont un droit de participation au sein du *Community Land Trust*. Ce droit n'est pas uniquement réservé aux *crofters*, même si Great Bernera est considérée, d'un point de vue législatif, comme une communauté de *crofters*.

Cette réalité fait écho à la thèse de Busby et Macleod (2010) qui distinguent une appartenance communautaire de type géographique et une appartenance communautaire de type fonctionnelle au sein des communautés rurales écossaises. Une appartenance de type fonctionnelle fait référence au fait que les individus partagent une identité commune par la

pratique d'un même métier, en l'occurrence le *crofting*. Non seulement le métier, mais également d'autres éléments traditionnels en lien avec le mode de vie des *crofters*, comme le religieux et le gaélique. Cette distinction relevée par Busby et Macleod (2010) constitue la fracture sociale et culturelle principale sur l'île de Great Bernera. Ma perspective fait également écho à celles de Rohde (2004) et de Brown (2008) selon lesquelles des conflits émergent de processus d'appropriation collectifs au sein des communautés locales. Selon le cas, ces conflits intra-communautaires peuvent concerner les *locals* et les *incomers* et les relations de pouvoir asymétriques peuvent mener à une sous-représentation d'un groupe social :

« Such conflicts raise fundamental questions around the legitimacy of emerging governance structures and management committees for community land, and suggest that buyouts may also lead to the disempowerment of certain community elements at the expense of others » (Mc Morran, 2014:21).

Par ailleurs, en Écosse, le développement d'une terre boisée sur des *crofts* a fait l'objet d'une étude en anthropologie juridique (Brown, 2008). Celle-ci a démontré une certaine discontinuité entre la loi, qui entérine la gestion collective des terres boisées, et l'expérience de son application par les *crofters*. L'auteur affirme que les résultats de son enquête de terrain suggèrent que la majorité des *crofters* favorisent une gestion individuelle du territoire : « Although both legislative provisions are underpinned by an ideology of community, in practice crofting tenants appear to prefer individual to common management and ownership » (Brown, 2008:334). Selon cet auteur, il existe un scepticisme général concernant les avantages de la gestion en commun du territoire :

« Although with clear geographical variation between the Western Isles and the mainland, there existed a pessimism about communal management and also more generally about the decline of collective activity and the demise of community spirit; this in turn contrasts with the discourse of community participation and initiative in which crofter forestry as a policy and a political initiative was promoted and administered » (*ibid.*:340).

Au contraire, en 1992, la fondation de l'*Assynt Crofters' Trust* (ACT) est un exemple de monopolisation des instances politiques locales par les *crofters*. Elle est motivée par le partage d'une identité généalogique commune en lien avec le territoire. Les *crofters* ont revendiqué l'appropriation de leur territoire en réponse à l'hégémonie des propriétaires terriens, mais ils ont, par le fait même, centralisé le pouvoir démocratique entre leurs mains. En somme, c'est la mémoire collective des *Clearances* qui a mené les *crofters* à monopoliser les instances politiques locales.

Quelques années plus tard, les *crofters* d'Assynt vont finalement élargir leurs critères d'admissibilité à tous les résidents. Dans ce contexte, Mackenzie et al. (2004) explorent comment la notion de communauté et les aspects identitaires sont renégociés à travers ce nouvel espace politique : « This re-thinking of the meaning of community rests on a deeply embedded, collective sense of a history of dispossession, but it is negotiated through, at times conflicting, heterogeneous, local imaginaries » (*ibid.*:169). Le *Community Right to Buy Act* (2003) est une adaptation à la nouvelle réalité démographique au sein des Highlands et des îles. Ces dernières connaissent une immigration qui provoque l'éclatement du concept de communauté :

« The emergence of a new generation, bound together by a sense of geographical belonging, engenders a distinction between communities consisting of individual crofters who fulfil the functional definition and the more contemporary notion of a place-based crofting community » (Busby et Macleod, 2010:595).

En 2008, toujours en réponse à cette nouvelle réalité rurale, la *Scottish Crofting Federation* (SCF), un organisme à but non lucratif destiné à promouvoir les intérêts des *crofters*, a fait parvenir une requête à l'ONU afin que les *crofters* soient reconnus à titre de peuple autochtone du Royaume-Uni. À cette époque, les *crofters* instigateurs de ce projet de reconnaissance ont formulé une définition originale et inclusive du concept d'autochtonie en lien avec la pratique du *crofting* : « Regardless of their family background, if a person has chosen

to adopt and promote elements of the traditional culture of the Highlands and Islands, then they should be considered indigenous » (MacKinnon, 2008:2). Cette définition originale du concept d'autochtonie donne moins d'importance à la dimension héréditaire relative à l'identité des *crofters*. Dans cette perspective, la pratique du *crofting* et le lieu de vie sont plus importants que le critère de l'ascendance.

## 8.2. Systèmes normatifs implicites : liberté individuelle et pouvoir décisionnel

Les résultats de ma recherche de terrain suggèrent que les résidents de Great Bernera s'inscrivent subjectivement dans deux catégories sociales en lien avec leur lieu de vie : les nouveaux arrivants (*incomers*) et les locaux (*locals*). Mes données de terrains dressent le portrait de points de vue différents, voire conflictuels, reliés à l'avenir politique de la communauté. La plupart des *locals* s'opposent ou sont indifférents à ce projet, tandis que les *incomers* s'impliquent au sein du *Trust*. L'entretien qui suit en est représentatif.

Chrissie MacDonald m'accueille chez elle par un jour de pluie. Elle m'offre du café et de petits gâteaux. Il en va de l'hospitalité chez les *crofters*. Son fils est là également, il s'occupe régulièrement du *croft*, partageant sa vie entre ce métier de la terre et celui d'enseignant. J'aborde avec eux le sujet controversé de l'avenir politique de la communauté. La perspective d'une gestion collective de l'île les rend perplexes. Entre deux gorgées de thé et en regardant la pluie tomber sur cette terre où elle réside depuis les années 1960, la dame me confie : « Where is the community? What is the community? It's certainly not the people of the committee. » Cette affirmation suggère à quel point certains *crofters* considèrent que les « lieux communs » ne se trouvent pas dans la perspective d'une prise en charge collective du territoire. Cette question m'apparaît fondamentale. Elle suggère de s'interroger sur le vivre ensemble au-delà

du fait que Great Bernera est reconnue comme une *crofting community* d'un point de vue législatif.

Je cherche à comprendre leur méfiance en lien avec le *Trust*. Elle se considère comme une vraie *crofter* et m'affirme que les *incomers* sont seuls à porter le flambeau du *buyout*. Elle considère que le mode de vie des *crofters* se définit avant tout par le besoin d'indépendance. Son mari a construit cette maison de ses propres mains. Son fils prend la parole : « On Eigg, if you go there, you have assisted people. Here, we are alone, on our own. » Il fait référence ici à l'île d'Eigg. Cette affirmation traduit une crainte que des résidents, non seulement monopolisent les assemblées du *Trust*, mais viennent interférer dans ce qu'ils considèrent comme une responsabilité individuelle : la gestion de leur *croft*. Il faut mentionner que, du point de vue de l'organisation du territoire, une contradiction existe entre les intérêts collectifs et individuels : la superficie des *crofts* est clairement délimitée. C'est-à-dire que la terre travaillée n'a pas un statut collectif mais individuel. Chacun est responsable de sa parcelle de terre arable.

Le fils de Chrissie reprend la parole afin de me renseigner sur l'époque révolue de l'ancien propriétaire terrien de l'île. Il me confirme que ce dernier n'interférait pas dans la vie des *crofters* : « The last owner of Great Bernera, he wasn't there. » L'époque où Robin de la Lanne-Mirrlees était propriétaire de l'île est associée à une forme de liberté d'action sans contraintes ainsi qu'une simplicité et une certitude pour plusieurs. Une certitude, puisque la stabilité de jadis laisse place à l'incertitude pour les personnes qui ne maîtrisent pas les rouages du système bureaucratique et démocratique qu'une appropriation collective du territoire exige. Quand la mère et son fils me parle de Robin de la Lanne-Mirrlees, j'ai le sentiment que cette période est synonyme de sécurité. Pour John Porteous, et sans doute pour les autres résidents qui travaillent à la concrétisation du *buyout*, la monopolisation du pouvoir décisionnel par un

individu est potentiellement oppressante. Pour certains *crofters*, cette situation est, au contraire, rassurante.

Mon premier entretien informel au centre communautaire en est représentatif. Je présente ici des propos d'une discussion auprès de deux résident(e)s de Great Bernera, l'une ayant une certaine méfiance envers le *buyout* et l'autre participant aux réunions du *Trust*. Le résident en faveur du projet lance une remarque à l'adresse des habitants qui sont contre l'appropriation collective : « The problem is that the people are afraid of change. » Lorsque ce résident quitta le centre communautaire, je restais seul avec l'autre, ce qui lui permit sans doute de s'exprimer plus librement. Elle m'affirma : « That's an interesting movement but I have some reserves about it. We had a landlord and we could do what we wanted. » Elle fait référence ici à l'ancien propriétaire de l'île, Robin de la Lanne-Mirrlees, qui a été, à ma connaissance, très apprécié par l'ensemble de la communauté.

### 8.2.1. Figures d'autorité sociale

En lien avec la question de l'autorité et de la hiérarchie sociale locale, Parman (2005) relate une situation intéressante, un entretien avec un pêcheur du village :

« During the early part of my stay, when I was trying to study fishing as well as weaving as alternatives to crofting, I was talking to a 70-year-old man about the local boats that used to go out regularly to fish for cod and ling. I asked : “On your boat, who was the Captain?” He replied : “On a fishing boat, everyone is a skipper.” “But what about the decisions?”, I asked. “Who decides when to go? When to cast nets? When to take down sails? When to return?”. “They all do”, he said » (Parman, 2005:105).

À la suite de ce dialogue, l'ethnologue en vient-elle à la conclusion que la plupart des décisions dans le village se font par consensus social? Le processus décisionnel est-il davantage horizontal que vertical? L'anthropologue affirme que la situation est plus complexe et qu'un processus décisionnel par consensus social n'est pas nécessairement synonyme d'absence de

hiérarchie. L'ethnographie de Parman (2005) fait un portrait détaillé de plusieurs aspects de la vie communautaire : l'économie locale, les relations hommes-femmes, le rôle de l'Église, la fonction sociale des ragots, les croyances dans les phénomènes surnaturels, les histoires de fantômes et la sorcellerie. La problématique des figures d'autorité formelles et informelles n'a donc pas fait l'objet d'une étude approfondie, mais l'analyse de cet entretien avec le pêcheur révèle à quel point les rouages de la hiérarchie sociale sont hautement implicites :

« In the case of the boat, decisions were made by consensus, by a process I was to witness time and time again during my stay in Ciall. Discursive, slow-moving, and communal as a tide deciding to go in or out, consensual decision making has no visible leader, only indirect suggestions from those whose influence is almost imperceptible in the pre-decision-making discourse. » (Parman, 2005:105)

Qui prend donc les décisions? Tout semble se jouer dans un contexte donné et dans la manière dont l'individu, qui de façon non-officielle est reconnu collectivement comme ayant de l'autorité, va proposer une direction à prendre. Selon les conclusions de Parman (2005), une manifestation d'autorité trop directe et non-suggestive sera interprétée par le groupe comme de l'immense vanité. Le secret se trouve dans l'art de la proposition soutenue, mais sans donner l'impression de vouloir attirer l'attention sur soi : « In fact, the best leader is one who is not perceived as a leader at all, but a reliable person who mixes well and can get a ball rolling quietly and without calling attention to him or herself » (Parman, 2005:105).

Dans cette perspective, la hiérarchie sociale locale obéit à des normes interactionnelles fondamentalement différentes de celles instaurées par le *Trust*. La fondation de celui-ci crée un espace de délibérations où les règles d'interactions sont clairement définies et la capacité d'un individu à convaincre le groupe se mesure au niveau de pertinence, de clarté et de rationalité de son argumentaire. Dans ce contexte, la démocratie est un idéal-type dont la perfection n'est jamais atteinte, mais l'objectif consiste à tendre vers cet idéal. La description du processus

d'appropriation collectif de Great Bernera, rapportée par John Porteous, le démontre. Comment tendre vers cet idéal? Entre autres, il est nécessaire de minimiser les situations où un seul individu pourrait monopoliser le contexte de délibération.

Mon premier entretien est représentatif de la crainte de certains *crofters* en lien avec une possible monopolisation de l'espace de délibération par les *incomers* du *Trust*. La femme au centre communautaire m'a affirmé : « As crofters, we are tenants anyway so I would better like one landlord than 200 landlords. » Cette affirmation est significative, illustrant une préoccupation liée aux répercussions possibles d'un partage des responsabilités sur la cohésion sociale. L'avènement du *Trust* instaure une nouvelle forme de gouvernance locale. Les propos de mon informatrice soutiennent le fait que, dans un contexte où le pouvoir politique local est centralisé dans les mains d'une seule personne, cela présente moins de danger pour le vivre-ensemble. En effet, selon plusieurs résidents de Great Bernera, le *Trust* instaure un nouveau contexte qui peut favoriser les conflits.

Chrissie Macdonald et son fils partagent également ce point de vue avec la dame du centre communautaire. Chrissie m'affirme sans hésitation : « Between a bad community and a bad landlord, I choose a bad landlord. » Ces propos indiquent qu'elle considère que la détérioration du climat social est inévitable si le *Great Bernera Community Development Trust* devient propriétaire de l'île. Son fils poursuit alors dans le même sens :

« I don't get involve [dans les réunions du *Trust*] because this is quite strange that two people in the community takes all the decisions [...]. Not all the people of the island were agree about the buyout. It should be all the people. [...] We didn't vote for the buyout, we voted for more information and the committee didn't do that. »

Ses propos font comprendre qu'il considère que les réunions du *Trust* ne sont pas démocratiques et que, selon lui, la consultation publique de mars 2015 n'était pas représentative de la volonté réelle de la communauté. Les affirmations du fils de Chrissie révèlent une

contradiction majeure du système démocratique : son intégrité est absolument tributaire de la participation de toutes les personnes concernées, mais au sein d'un système démocratique les individus sont libres de s'y impliquer ou non. Le fils de Chrissie McDonald poursuit : « All that is about ego and nationalism. There is a lot of nationalism involved in that. It is like “we are Scottish” and we have to fight but it's silly. »

Cette affirmation fait référence au fait que, depuis la consultation de mars 2015, le *Trust* négocie auprès du légataire testamentaire afin de s'entendre sur le prix de la vente. Chrissie McDonald et son fils considèrent que l'héritier propose un prix raisonnable et que les résidents qui s'impliquent au sein du *Trust* perpétuent une négociation sans fondements.

Comme je l'ai mentionné dans le chapitre de mise en contexte, mes participants préféreraient ne pas être enregistrés, sans doute parce que le projet d'appropriation collective est source de conflits et de divisions. Mes données de terrain consistent en plusieurs affirmations générales de mes participants qui résument leur pensée et leur préoccupation liées à l'avenir de la communauté. Les propos d'un autre de mes informateurs rejoignent ceux de Chrissie et de son fils : « The committee [le *Trust*] just work for himself, that's all. » Dans cette perspective, les résidents qui s'investissent au sein du *Trust* semblent donner l'impression aux *locals* de vouloir prendre des décisions sans leur consentement.

Le scepticisme des *locals* traduit l'importance d'un système normatif implicite à travers lequel la capacité de convaincre doit être indirecte. Le contraire engendre une méfiance généralisée, à tort ou à raison, envers des individus qui voudraient prendre le pouvoir et fragiliser ainsi la cohésion sociale.

### 8.2.2. La proximité sociale exacerbée

Par ailleurs, Parman (2005) identifie une autre particularité des relations sociales au sein d'un village écossais. Elle affirme que les ragots généralisés ont un rôle de régulateurs sociaux : « [...] Behavior on Lewis may be described in terms of drama, role playing, front stage and back stage, and audience. » (112). L'ethnologue démontre à quel point la « scène » et les « coulisses » constituent des espaces sociaux clairement définis : « What matters [...] is not what you do, but what people think you've done » (Parman, 2005:112). Great Bernera ne semble pas échapper à cette particularité des dynamiques interpersonnelles. Dans le contexte d'une communauté rurale, le seul fait de vivre dans une relative proximité à long terme est un facteur qui favorise les situations de conflits :

« Every village is continually faced with overwhelming indebtedness to people he or she will continue to see all his or her life. One result is that no single relationship must be allowed to compete with this generalized indebtedness; another is that people do their best to minimize rather than maximize relationship » (Parman, 2005:107).

Les ragots servent à la régulation sociale. Ils permettent en quelque sorte une diminution des relations interpersonnelles qui sont déjà exacerbées par la proximité permanente. De faire circuler des histoires, plus ou moins vraies, en rapport à un ou plusieurs individus, permet à la personne qui émet ces ragots de se distancer, de revendiquer son point de vue. C'est peut-être aussi une façon de recouvrer une forme d'individualité face aux autres : « The tendency to stereotype people is one expression of minimizing relationships » (Parman, 2005:107). Selon la thèse de Parman (2005), la plupart des résidents d'une communauté rurale cherchent à ne pas accentuer les relations sociales. Dans ce contexte, la minimisation des relations sociales constitue un autre système normatif implicite. Dans le cas de Great Bernera, le *buyout* et la gestion collective du territoire feraient littéralement exploser la fréquence des relations

interpersonnelles. Cela expliquerait sans doute, une fois de plus, la réticence des *locals* pour ce nouveau système de gouvernance locale.

## 9. Discussion : nationalisme, *buyout* et mythologie collective

---

*Essentialised as a wilderness of mountain flanked glens and mist shrouded islands, inhabited by a quaint, noble and once warlike race, the Highlands have been commonly represented as the remote province of Britain's ancient "Other".*

Lorimer (1999:518)

L'objectif de ce chapitre consiste à démontrer le lien entre le *buyout movement* et le nationalisme écossais en explorant le rôle de l'appropriation culturelle des Highlands et des îles dans cette corrélation. Le 18 septembre 2014, les Écossais se rendent aux urnes dans le cadre du référendum sur l'indépendance. Au terme de cet exercice, l'Écosse est maintenue au sein du Royaume-Uni. Néanmoins, les résultats indiquent qu'une faible majorité des citoyens (55%) ont opté pour le maintien du *statu quo* politique. Le nationalisme écossais contemporain s'est consolidé dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle (Jackson, 2014). À Great Bernera, les partisans du projet d'appropriation collective de l'île que j'ai consultés dans le cadre de cette recherche m'ont affirmé être en faveur de l'indépendance écossaise. Ces deux revendications locales et nationales ont en effet des objectifs communs : leurs projets impliquent une décentralisation du pouvoir politique et ils partagent également une conception similaire de la citoyenneté. Celle-ci tend à promouvoir le côté civique du nationalisme aux dépens de son penchant héréditaire et culturel. Cette corrélation des deux mouvements politiques met en lumière un aspect du conflit social à Great Bernera : la compétition locale entre un nationalisme culturel et traditionnel et un nationalisme civique.

## 9.1. Construction des catégories sociales et culturelles : une perspective socio-historique

Le philosophe et militant Chris Dalglish propose une corrélation entre le nationalisme écossais et une conception mythifiée de la région des Highlands et des îles : « This mythical Highland image has endured and remains a potent aspect of Scottish national character, which is held to be rooted in a cohesive and egalitarian clan past » (Dalglish, 2010:384). Dans cette perspective, le nationalisme écossais s'inspire de l'histoire culturelle, sociale et politique de la région des Highlands et des îles. L'héritage clanique perçu comme égalitaire reste l'une de ses caractéristiques principales.

L'appropriation culturelle des Highlands et des îles remonte au 19<sup>e</sup> siècle : « During the nineteenth century, themselves as Highlanders and a mythologized of Scottish national identity, seen in the adoption Scotland as a whole. » (*ibid.*). Il est nécessaire d'explorer le contexte historique qui a favorisé l'importance de la tradition écossaise à l'époque contemporaine. La fin du 18<sup>e</sup> siècle est connue pour l'émergence d'une perception romantique de la région des Highlands et des îles qui s'est développée dans plusieurs milieux sociaux : « This meta-narrative broadened from the nineteenth century, as the landscape of the region attained iconic status through the work of a series of painters, writers and social commentators » (Burnett, 2001:38). Tout au long du 20<sup>e</sup> siècle, la perception romantique de cette région montagneuse est véhiculée essentiellement par l'aristocratie britannique, la diaspora écossaise et plusieurs intellectuels de la région urbaine des Lowlands. Cette vision enjolivée est accompagnée et relativisée par une perception des Highlands et des îles comme une région sous-développée économiquement :

« Dans les années 1920 et 1930 en effet, les Highlands allaient se voir adjoindre un qualificatif incontournable synthétisant d'un mot leur retard économique, leur exode rural sans cesse croissant et leurs inconvénients géographiques, entre autres, leur

éloignement des grands centres urbains : “le problème” des Highlands » (Gourievidis, 2011:5).

Néanmoins, le romantisme persiste et se consolide dans la conscience collective. La région des *crofters* devient alors un terreau fertile pour les nationalistes écossais qui ont besoin de se construire une identité collective afin de se distinguer de l’Angleterre. Cette vision mythifiée de la région est résumée par le concept culturel d’*highlandism* : « In its formative period, Highlandism comprised the region as wild, sublime, picturesque, Highlander as “noble savage”, and the growth of an interest in primitive virtue » (Dalglish, 2010:384). L’analyse historique de Lorimer (1999:518) illustre le concept d’*highlandism* : « This paper considers how the idea of the Highlands as the primary locus of “Scottishness” was increasingly formalized and institutionalized during the interwar years. ». En effet, au cours du 20<sup>e</sup> siècle et plus précisément durant l’entre-deux guerres, l’État écossais s’engage à promouvoir l’héritage culturel des Highlands et des îles à travers l’exposition en 1938 d’un village des Hébrides à Glasgow :

« Through the curious case of the Hebridean blackhouse, the spotlight falls on the role of the National Trust for Scotland (NTS) in spearheading the prescription of an “official” historiography and standardized memory for the nation and the related efforts of the 1938 Glasgow Empire Exhibition to reinforce this powerful narrative » (Lorimer, 1999:518).



“An Clachan”: the Highland village in the heart of Glasgow<sup>25</sup>.

<sup>25</sup> Source : Valentine’s postcards, 1938 (tirée de Lorimer, 1999:525).

En 1938, cette reconstitution de l'Écossais « traditionnel », intégrée à la *Glasgow Empire Exhibition*, participa à normaliser et cristalliser une vision particulière des Highlands et des îles. La préservation de la « tradition » et de « l'authenticité » de cette région est alors devenu une priorité, après avoir été, paradoxalement, une menace pendant plusieurs siècles.

À ce titre, le concept d'*highlandism* a été précédé d'un mouvement intellectuel, social et politique illustrant les Highlands et les îles comme contraires à la civilisation chrétienne : « Before Highlandism, the Highlands had already come to be regarded as a distinct cultural region, but they were linked in the minds of a Lowland-oriented Scottish state to irreligion, lawlessness, barbarity and tribalism » (Dalglish, 2010:384). Une légende raconte la disparition de la 9<sup>e</sup> légion romaine. Elle aurait été anéantie en affrontant les Pictes dans le nord de la Grande-Bretagne en 117 après J-C. Cette histoire a été démentie par les historiens qui retrouvent des traces de cette fameuse légion au sein de chroniques romaines ultérieures à cette date. Néanmoins, cette légende constitue l'un des premiers récits mythiques relevant de l'isolement des Highlands et des îles d'Écosse.

Entre l'an 800 et le 12<sup>e</sup> siècle ce sont les envahisseurs norvégiens, et à partir de l'époque de la Réforme protestante les Highlanders d'allégeance catholique, qui incarneront une réelle menace géopolitique. Avec l'expansion coloniale des puissances européennes, le 16<sup>e</sup> siècle voit se répandre les théories pseudo-scientifiques relatives à la hiérarchisation des civilisations humaines. Dans ce contexte, il semble que le Nord soit une terre fertile aux superstitions des puissances coloniales : « [...] In Scotland this commonplace seemed validated by the predatory inhabitants of the northern mountains, forests and desolate isles, who were ruled through their militarized kin structures » (Williamson, 1996:47). L'angoisse collective que pouvait susciter la région du Nord de l'Écosse enrichissait la littérature et les *Escossois sauvage* (en vieux français)

étaient considérés par l'autorité pseudo-scientifique et intellectuelle de l'époque comme étant une civilisation « primitive », au même titre que les peuples autochtones des Amériques : « For traditionally, from both biblical and classical sources, the north was pictured as quintessentially the place of the primitive, the bestial, the satanic, and it is remarkable how deeply this attitude reached into European consciousness » (*ibid.*).

Le nationalisme écossais s'est consolidé en traversant l'époque coloniale et le romantisme. Il est aujourd'hui dans une relation paradoxale en lien avec l'héritage traditionnel des Highlands et des îles. Il navigue entre le besoin d'affirmer une forme d'universalité et celui de distinguer l'identité écossaise de celle de l'Angleterre.

## 9.2. Nationalisme écossais contemporain et *buyout movement*

Lors de mon entretien avec John Porteous, nous avons discuté de l'indépendance écossaise et du nationalisme. Il fait un lien entre le *buyout movement* et la question nationale : « I think there are many issues here in parallel with the independence argument. It's very good to be able to control what happens in your own country, your own island, your own area. » Le rétablissement du parlement écossais date de 1999. Pendant près de 300 ans, les pouvoirs politiques étaient exclusivement relégués au parlement de Westminster à Londres. La réforme territoriale écossaise fut l'une des premières priorités du parlement d'Édimbourg.

C'est en 1997 qu'un homme politique des plus inattendus s'est intéressé à la question de l'inégalité foncière en Écosse. En effet, Michael Forsyth, qui fut secrétaire d'État pendant une courte période, « was a right-wing free marketeer. One of the most divisive figures in Scottish politics, he was not an obvious land reformer but [...] a politician with some sympathy for the folk on Eigg who simply wanted to be allowed to take more control of their own affairs »

(Wightman, 2015:198). Il visita l'île d'Eigg et Assynt et en fut impressionné. C'est donc M. Forsyth, un homme politique d'allégeance conservatrice, qui est à l'origine de la première législation en faveur du *crofting* : le *Transfer of Crofting Estates (Scotland) Act* (1997). Le 1<sup>er</sup> mai 1997, le parti travailliste prend le pouvoir et lance le *Agreement of Highlands and Islands Enterprise to set up a Community Land Unit*, qui constitue la première étape législative avant l'adoption du *Community Right to Buy Act* (2003). Le *buyout movement* est ainsi lié officiellement à cette nouvelle autonomie politique. Par le fait même, le mouvement d'appropriation collective est symboliquement lié au nationalisme écossais.

Près de 20 ans plus tard, cette autonomie politique ne semble pas satisfaire une grande partie des citoyens écossais. Ils considèrent que l'indépendance est la seule et unique solution à une réelle représentativité démocratique. Dans ce sens, John affirme :

« We suffer from a lack of proper representation in the parliament that governs us. That's improved in recent years with the Scottish parliament where we can elect representatives that we know or we hope will carry out policies that reflect our interests but we still have very large areas that are governed by Westminster and in these areas we have no say at all, except from a few representatives that comes from these areas but, mostly, it's dictated by the south of England. »

Cette affirmation reflète un premier aspect du projet indépendantiste en Écosse : la nécessité d'être en contrôle de toutes les juridictions sur son propre territoire et la fondation d'un État souverain constitue, selon les propos de mon informateur, la seule solution possible. Un second aspect du discours nationaliste s'appuie sur la perception que la société écossaise est plus à gauche sur l'échiquier politique que les autres régions du Royaume-Uni. John développe cette perspective :

« I think if we had our own government, we would try to shape a model that is more egalitarian and less exploitative and, as an individual, I believe very strongly that's something we should aim for [...]. To shape the policy and the way this country is governed to suit the way people actually generally think in Scotland, which I think is very different to the south of England. »

Selon des analyses de discours politiques que je présenterai dans la prochaine section, la notion d'égalitarisme semble être l'aspect principal qui définit la conscience nationale écossaise. De plus, il faut noter un rejet de la dimension ethnique et culturelle de l'appartenance à cette collectivité :

«[...] it's not an anti-English thing because most of the people in England I think feel the same, they are very much likely to have independence from the south-east of England which seems to swallow up all the money and give very little back. So I guess that's where I mostly come in from [...]. That's really what it's all about, to be able to make our own choices. » (John Porteous).

Il est intéressant de noter que lors de mon séjour de pré-terrain sur l'île d'Eigg, j'ai posé des questions similaires à Neil Robertson. Il a sensiblement le même point de vue que John :

« I look, well what I hope is that Scotland as a country would be a much larger exemple of what Eigg as a community has done so we would go from being ruled and run by an external body or external person who doesn't necessarily think the same way we do [...] To taking control ourselves, as a country, and that's what I think, I think that would work. When you have control, it's a funny thing because you start running out of people to blame. The more the power comes down, it's easy when you have no power, you can always say « it's there fault, it's his fault... ». When it's your own, it's you that is running something, suddenly you can't say that, you have to actually try to get it right. »

Lors de ma discussion avec John, lors d'un court moment de silence, je regarde par la fenêtre cette terre rocailleuse et tourbeuse qui s'étend à perte de vue. Quelques moutons essaient de s'y nourrir tout en fuyant une armée de *midges* ( appellation locale des petites mouches noirs). En cette journée chaude et sans vent du mois d'août, les *midges* attaquent tout ce qui bougent avec voracité. Je pose à John cette question : « Do you trust the *Scottish National Party* (SNP)? I mean do you think it can be a good government for you in Great Bernera in an independent Scotland? In this remote place? ». Il me répond :

« One of the few fears I have about independence is in fact, places like this in the Western Isles which I think will probably suffer just as much being governed from Edinburgh as they do being governed from London. And maybe marginalized. I think the SNP seems to have an instinct for centralizing so the power gets moved away towards the centre and

that's something we will have to watch and have to fight but I think almost any form of independent government will be better than what we have at the moment. »

L'avis de Neil Robertson sur cette question était similaire :

« I don't even know if London knows we exist up here, it would be move from London to Edinburgh. It would be move a bit closer but what's the difference? Cause it's still a city, it's still... so that is a worry but, again, in a smaller situation, a smaller voice has more..., is louder. In a large country, I mean, we are just... »

Ces propos de Neil et John soutiennent le fait que l'indépendance écossaise n'est pas une solution miracle au contexte d'aliénation des îles de l'Ouest. L'appropriation collective de Great Bernera et d'Eigg s'inscrit dans un objectif de transcender cette situation socio-économique potentiellement délétère. La région des Highlands et des îles est une zone périphérique longtemps restée à l'écart de quelconques projets de développement. Le cas de Great Bernera est représentatif en la matière. Le *crofting* est l'une des seules activités économiques. L'industrie touristique y est à peine développée et la pénurie de travail favorise l'émigration des jeunes. En 2016, les résidents appréhendaient la fermeture de leur école primaire.

### 9.3. Le nationalisme civique

En Écosse, la notion d'égalitarisme en lien avec la citoyenneté émerge dans les années 1970. Cette notion s'inscrit à l'agenda social-démocrate promu par le *Scottish National Party* (SNP) : « From the 1970s the campaign for a Scottish parliament stressed this inclusive, civic sense of being Scottish, and political elites have seen the new parliament set up in 1999 as a celebration and endorsement of territorial belonging » (Kiely et al., 2005:151). La notion d'égalitarisme est une façon pour les nationalistes écossais de se distinguer des politiques néolibérales de l'Angleterre, mais de rester dans une dimension exclusivement civique. Le

nationalisme écossais entend s'éloigner constamment des considérations ethniques et culturelles afin de porter un projet inclusif : « It is argued that this is in keeping with the SNP's perception of Scottish citizenship as one that is based on residence, rather than origins or ancestry, as well as with its claims to support a "civic" form of nationalism. » (Duclos, 2016:2). La formulation du discours politique en référence au peuple écossais en est représentatif :

« From the formation of the SNP until recently, the phrases "the Scottish people" and "the people of Scotland" were used indiscriminately in the party literature and in leaders' speeches [...]. By contrast, in the years 2007-2014, one can note a marked prevalence of the phrase "the people of Scotland" in Alex Salmond's speeches and in SNP literature as a whole » (Duclos, 2016:2).

L'objectif est toujours de se distancer d'une forme d'essentialisation de l'identité écossaise afin de donner l'impression de promouvoir un projet universaliste :

« This nationalism, sometimes referred to as "neo-nationalism", emphasizes the civic instead of the ethnic and the territorial rather than the tribal, because the history that counts is the one which stresses the role of public institutions and individual participation in that public culture » (Soule, 2012:5).

En revanche, comme je l'ai mentionné précédemment, l'identité nationale écossaise s'est construite sur un processus d'appropriation culturelle de la région des Highlands et des îles à partir de l'époque du romantisme. Elle évolue dans une situation à double contrainte. La référence à une forme d'héritage traditionnel est incompatible avec la promotion d'un nationalisme inclusif. Néanmoins, il semble que le discours sur l'identité écossaise ne peut s'enraciner culturellement sur son territoire sans rappeler l'importance de l'héritage clanique. Le gaélique en fait également partie :

« The SNP assert Scots "is part of our identity and our heritage as a nation" whilst Gaelic is "a unique and essential part of our rich cultural life, it is a national language" (SNP, 2008b, 2009). These "indigenous" languages underlie romantic nationalist conceptions of Scottish identity and mark linguistic distinctiveness with England. » (Mycock, 2012:56).

#### 9.4. Le *crofter* et la tradition

En 2008, la démarche de la *Scottish Crofting Federation* (SCF) auprès de l'ONU afin de faire reconnaître les *crofters* comme le peuple autochtone du Royaume-Uni est marquée par ce paradoxe entre le besoin de promouvoir l'universalité ainsi qu'une forme de spécificité culturelle. La définition d'autochtonie portée par ce projet en est pleinement représentative : « Regardless of their family background, if a person has chosen to adopt and promote elements of the traditional culture of the Highlands and Islands then they should be considered indigenous » (MacKinnon, 2008:2). Cette affirmation donne moins d'importance à une identité fondée sur la généalogie, mais revendique l'importance du respect de la culture et de la tradition. MacKinnon (2008) appuie cette requête sur une affirmation du rapporteur spécial des Nations Unies, José Martínez Cobo (cité dans MacKinnon, 2008:2) :

« Indigenous communities, peoples and nations are those which, having a historical continuity with preinvasion and pre-colonial societies that developed on their territories, consider themselves distinct from other sectors of the societies now prevailing in those territories, or parts of them. They form at present nondominant sectors of society and are determined to preserve, develop and transmit to future generations their ancestral territories, and their ethnic identity, as the basis of their continued existence as peoples, in accordance with their own cultural patterns, social institutions and legal systems. »

Afin d'appuyer cette thèse, MacKinnon (2008) affirme également que l'occupation du territoire des Highlands et des îles par les *crofters* est caractérisée par une continuité historique :

« This historical continuity, Cobo said, may consist of occupation of ancestral lands, common ancestry, common culture, language, or other relevant factors. On an individual basis, an indigenous person is one who identifies themselves as belonging to such a group, and who is accepted by the group » (MacKinnon, 2008:2).

L'image ci-dessous est tirée de la page couverture du document de la SCF. L'iconographie démontre clairement une forme d'essentialisation de la figure du *crofter*. Néanmoins, MacKinnon (2008:2) affirme : « It is important to stress that the SCF consider that

indigenusness is an inclusive concept, and is primarily to be regarded culturally, rather than racially or genetically. »



Source : MacKinnon, Iain (2008).

## Conclusion

---

Cette recherche anthropologique au sein de la communauté de Great Bernera complexifie la situation d'inégalité juridico-politique entre les propriétaires terriens et les communautés de *crofters* en Écosse. Le processus d'appropriation communautaire d'un territoire est également la consolidation d'un pouvoir politique collectif et cette situation engendre potentiellement certains conflits locaux.

La revendication du statut de *locals* se répercute à travers la rencontre entre des systèmes juridiques traditionnels et un système de gouvernance locale qualifié de démocratique. La consolidation de cette nouvelle situation politique est accompagnée d'une compétition entre deux groupes aux intérêts politiques divergents. À cet effet, ma recherche démontre comment cette révolution locale participe à accentuer les divisions intra-communautaires. Dans ce contexte, les statuts sociaux de *locals* et d'*incomers* occasionnent une incompréhension mutuelle concernant les normes du vivre-ensemble.

Une première dimension anthropologique de mes résultats se situe dans le dialogue entre traditionalisme et universalisme. Le traditionalisme regroupe certaines particularités du système normatif local, qu'il m'a été donné de constater sur le terrain : les enjeux liés à la proximité sociale exacerbée, l'importance de l'individualité du *crofter* et la figure emblématique de l'autorité sociale. L'universalisme est représenté par le projet d'appropriation collective s'appuyant sur les principes de l'État de droit moderne dont la rationalité et la cohérence, le droit écrit, la bureaucratie et les relations contractuelles. Dans cette perspective, je considère que le pluralisme juridique fournit un modèle d'analyse pertinent afin de comprendre comment et pourquoi les systèmes normatifs coutumiers peuvent entrer en contradiction avec d'autres

systèmes juridiques formels. Cette dichotomie peut également se traduire par la relation à la fois conflictuelle et complémentaire entre la notion d'autochtonie et de citoyenneté :

« Depending on the context, autochtony can become a dangerous rival to national citizenship, drastically undermining earlier ideals of national unity and the equality of all national citizens. On the other hand, it can also be seen as coinciding with national citizenship » (Geschiere, 2011:323).

Une seconde dimension anthropologique relève des problèmes d'intégration relatifs à l'immigration en milieu rural (Burnett, 1998). Antérieurement aux recherches pionnières de Burnett (1998), les études scientifiques étaient plutôt orientées vers les problématiques de l'exode rural. Plus spécifiquement, l'anthropologue s'est intéressé à l'influence des discours politiques, culturels et médiatiques sur la construction du statut social de *locals* et d'*incomers*. Elle affirme ainsi:

« It is my intention to draw on these two notions to illustrate that the construction of incomer as the “other” of “local” is a frequently reproduced dichotomy which impinges on the possibilities for incomers to move beyond their incomer status [...]. Despite best intentions the incomer and local categories remain to some extent “essentially” defined and, in particular, media reportage, academic studies and development agencies' policy rhetoric all contribute and lend legitimacy to a social representation of the “incomer as not local” » (Burnett, 1998:204-205).

Dans cette perspective, ce ne sont pas seulement les dynamiques sociales et culturelles intra-communautaires qui renforcent les statuts sociaux, mais également les discours nationaux sur la nécessité de préserver « l'authenticité » des communautés écossaises. Dans le cas de Great Bernera, l'implication des *incomers* pour le projet du *buyout* est une tentative de transcender ce statut pour s'intégrer à la communauté.

D'un point de vue épistémologique et méthodologique, mon séjour de terrain et ma recherche documentaire m'ont appris l'importance d'une démarche holistique en anthropologie sociale. C'est pourquoi, dans la présente étude, les événements de l'histoire récente, comme ceux du *buyout movement* et du *Community Land Trust*, sont autant importants à considérer que

l'histoire de l'émergence de concepts beaucoup plus anciens comme la notion de *dualchas* et *stewardship* afin de comprendre l'importance de l'appropriation du territoire écossais, qu'il soit individuel ou collectif.

Cette recherche a également souligné l'importance de la construction sociale des catégories et des statuts dans le cadre de ce conflit entre les *incomers* et les *locals*. Mon étude anthropologique et les conclusions partielles qui en résultent affirment la nécessité de constamment remettre en question les processus d'essentialisation des statuts sociaux, des identités collectives, ainsi que des systèmes juridiques et politiques. C'est pourquoi le pluralisme juridique constitue un modèle pertinent afin de déconstruire un système formel.

Pour terminer, la principale leçon que je retiens de cette recherche est la nécessité comme chercheur de se laisser guider par le terrain. Je considère qu'il est nécessaire de revenir sur cet aspect fondamental puisque, lors de mon terrain, je n'ai pas considéré, par exemple, l'importance du fait religieux au sein de la communauté de Great Bernera. Vers la fin de mon séjour de terrain, j'ai constaté que plusieurs résidents se considérant comme *locals* et contestant le projet d'appropriation de l'île adhéraient à l'Église Presbytérienne locale. La religion constitue un système normatif local vecteur de liens sociaux et culturels puissants. Les *locals*, qui sont manifestement croyants, voyaient-ils dans ce projet collectif une menace aux principes régissant cette communauté autour de l'Église locale? La dimension religieuse constitue-t-elle une fracture sociale importante entre les *locals* et les *incomers*? Si oui, pourquoi, dans ce cas-ci, la religion et la propriété collective constituent-elles deux systèmes juridiques cohabitant difficilement? Il me semble qu'il serait pertinent d'investiguer cette dimension dans le cadre d'une recherche plus approfondie sur cette révolution du système de propriété foncière écossais.

## Bibliographie

---

- Bates, Karine (2013). « La mouvance des droits humains ». Dans F. Saillant and K. Truchon (eds.), *Droits et cultures en mouvements* (27-40). Presses de l'Université Laval.
- Bechhofer, Frank et McCrone, David (2014). « What makes a Gael? Identity, language and ancestry in the Scottish Gàidhealtachd ». *Identities*, 21 (2), 113-133.
- Bhandari, Kalyan (2016). « Imagining the Scottish nation: tourism and homeland nationalism in Scotland ». *Current Issues in Tourism*, 19 (9), 913-929.
- Blomley, N. (2008). « Enclosure, common right and the property of the poor ». *Social and legal studies*, 17 (3), 311-331.
- Brown, Alison (2008). « Crofter Forestry, Land Reform and the Ideology of Community ». *Social & Legal Studies*, 17 (3), 33-349.
- Burnett, John (2001). « The Highlands and Islands of Scotland as a “cultural museum”, 1900-2000: A century of migration ». *Immigrants & Minorities*, 20 (1), 35-70.
- Cannadine, David (1990). *The Decline and Fall of the British Aristocracy*. Yale University Press.
- Cohen, Anthony (1996). « Personal Nationalism: A Scottish View of Some Rites, Rights, and Wrongs ». *American Ethnologist*, 23 (4), 802-815.
- Connerton, Paul (1989). *How Societies Remember*. Cambridge University Press.
- Connolly, William (1999). *Why I Am Not a Secularist*. University of Minnesota Press.
- Dalglis, Chris (2010). « For the Community: Scottish Historical Archaeology and the Politics of Land Reform ». *International Journal of Historical Archaeology*, 14 (3), 374-397.
- Dalglis, C., Leslie, A., Brophy, K. et Macgregor, G. (2018). « Justice, development and the land: the social context of Scotland's energy transition ». *Landscape Research*, 43 (4), 517-528.
- Devine, T. (2006). *Clearance and Improvement : Land, power and people in Scotland 1700-1900*. John Donald (Birlinn Ltd).
- Devine, T. (1994). *Clanship to Crofters' War: The Social Transformation of the Scottish Highlands*. Manchester University Press.
- Doubleday, N., Mackenzie, F. et Dalby, S. (2004). « Reimagining sustainable cultures: constitutions, land and art ». *The Canadian Geographer*, 48 (4), 389-402.

Duclos, Nathalie (2016). « The SNP's Conception of Scottish Society and Citizenship, 2007-2014 ». *Revue Française de Civilisation Britannique*, XXI (1). <https://journals.openedition.org/rfcb/856>.

Gibson-Graham, J.K. (2006). *A postcapitalist politics*. University of Minnesota Press.

Glenn, H. Patrick (2008). « A Concept of Legal Tradition ». *Queen's Law Journal*, 34 (1), 427-446.

Gourievidis, Laurence (2008). « Le présent du passé ». *Études écossaises*, 175-192. <http://etudeseccossaises.revues.org/85>.

Gourievidis, Laurence (2011). « Raconter les Highland Clearances : Fluctuations mémorielles et instrumentalisation de la mémoire ». *E-rea*, 8 (3). <https://journals.openedition.org/erea/1836>.

Halbwachs Maurice (1997). *La Mémoire collective*. Albin Michel.

Harvey, David (2005). *A Brief History of Neoliberalism*. Oxford University Press.

Hearn, Jonathan (2000). *Claiming Scotland: National Identity and Liberal Culture*. Polygon.

Hearn, Jonathan (2002). « Narrative, Agency, and Mood: On the Social Construction of National History in Scotland ». *Comparative Studies in Society and History*, 44 (4), 745-769.

Hunter, James (1995). *On the Other Side of Sorrow: Nature and People in the Scottish Highlands*. Birlinn Limited.

Hunter, James (2000). *The Making of the Crofting Community*, John Donald Publishers Ltd.

Jackson, Ben (2014). « The Political Thought of Scottish Nationalism ». *The Political Quarterly*, 85 (1), 50-56.

Kiely, R., Bechhofer, F., Stewart, R. et McCrone, D. (2001). « The Markers and Rules of Scottish National Identity ». *The Sociological Review*, 49 (1), 33-55.

Kiely, R., Bechhofer, F., et McCrone, D. (2005). « Birth, blood and belonging: identity claims in post-devolution Scotland ». *The Sociological Review*, 53 (1), 150-171.

Lebel-Grenier, Sébastien (2002). *Pour un pluralisme juridique radical*. Université McGill. [http://digitool.library.mcgill.ca/webclient/StreamGate?folder\\_id=0&dvs=1554992223308~470](http://digitool.library.mcgill.ca/webclient/StreamGate?folder_id=0&dvs=1554992223308~470)

Local Government and Communities Directorate (2017). *Community Empowerment (Scotland) Act: summary*. The Scottish Government. <https://www.gov.scot/publications/community-empowerment-scotland-act-summary/>.

Lorimer, Hayden (1997). « Your wee bit hill and glen': the cultural politics of the Scottish Highlands, c. 1918-1945 » [thèse de doctorat, Loughborough University]. A Doctoral Thesis. Submitted in partial fulfillment of the requirements for the award of Doctor of Philosophy of Loughborough University (September 1997). <https://dspace.lboro.ac.uk/2134/6859>.

Lorimer, Hayden (1999). « Ways of seeing the Scottish Highlands: marginality, authenticity and the curious case of the Hebridean blackhouse ». *Journal of Historical Geography*, 25 (4), 517-533.

Mackenzie, Fiona (1998). *“Where do you belong to?” : Land, identity, and community in the Isle of Harris, Outer Hebrides, Scotland*. Carleton University.

Mackenzie, F., MacAskill J., Munro G. et Seki E. (2004). « Contesting land, creating community, in the Highlands and Islands, Scotland ». *Scottish Geographical Journal*, 120 (3), 159-180.

Mackenzie, Fiona (2010). « Re-stor(y)ing North West Sutherland, Scotland ». *Scottish Geographical Journal*, 126 (3), 162-184.

Mackenzie, Fiona (2013). *Places of possibility, Property, Nature and Community Land Ownership*, Wiley-Blackwell.

MacKinnon, Iain (2008). *Crofters: indigenous people of the Highlands and Islands*, Scottish Crofting Foundation.

McCarthy, J. et Prudham, S. (2004). « Neoliberal nature and the nature of neoliberalism ». *Geoforum*, 35, 275-283.

McIntosh, Alastair (2001). *Soil and Soul: People versus Corporate Power*. Aurum Press.

McIntosh, A. et Carmichael, M. (2014). *Spiritual Activism: Leadership as Service*. Green Books.

McKee A.J. (2015). « Legitimising the Laird? Communicative Action and the role of private landowner and community engagement in rural sustainability ». *Journal of Rural Studies*, 41, 23-36.

McMorran, R., Scott, A. J. et Price, M. F. (2014). « Reconstructing sustainability; participant experiences of community land tenure in North West Scotland ». *Journal of Rural Studies*, 33, 20-31.

Mycock, Andrew (2012). « SNP, identity and citizenship: Re-imagining state and Nation ». *National Identities*, 14 (1), 53-69.

Nicolson, Nigel (2000 [1960]). *Lord of the isles*. Weidenfeld and Nicolson.

Parman, Susan (1990). *Scottish crofters: a historical ethnography of a Celtic village*. Holt, Rinehart and Winston.

Rohde, Rick (2004). « Ideology, Bureaucracy and Aesthetics: Landscape Change and Land Reform in Northwest Scotland », *Environmental Values*, 13 (2), 199-221.

Samuel, Andy M. M. (2000). « Cultural Symbols and Landowners' Power: The Practice of Managing Scotland's Natural Resource ». *Sociology*, 34 (4), 691-706.

Silbey, Susan S. (2001). « Legal Culture and Legal Consciousness ». Dans *International Encyclopedia of Social and Behavioral Sciences* (8623-8629). Elsevier.

Soule, D. P. J., Leith, M. S. et Steven, M. (2012). « Scottish devolution and national identity ». *National Identities*, 14 (1), 1-10.

Stewart, R., Bechhofer, F., McCrone, D. et Kiely, R. (2001). « Keepers of the land: Ideology and identities in the Scottish rural elite ». *Identities*, 8 (3), 381-409.

Swann, R. S. [dir.], Gottschalk, S., Hansch, E. S. et Webster E. (2007 [1972]). *The Community Land Trust. A Guide to a New Model for Land Tenure in America*, Center for Community Economic Development.

Tamanaha, Brian Z. (2008). « Understanding Legal Pluralism: Past to Present, Local to Global ». *Sydney Law Review*, 30 (2), 375-411.

Wightman, Andy (2004). « Hunting and Hegemony in the Highlands of Scotland: A study in the ideology of landscapes and landownership », *Noragric Working Paper*, (36).

Wightman, Andy (2015). *The Poor Had No Lawyers: Who Owns Scotland and How They Got it*. Birlinn Limited.

Williamson, Arthur H. (1996). « Scots, Indians and Empire: The Scottish Politics of Civilization 1519-1609 ». *Past & Present*, 150 (1), 46-83.

Witte Jr., John et Alexander, Frank S. [eds.] (2008). *Christianity and Law: An Introduction*. Cambridge University Press.